

**Commission d'évaluation
de l'enseignement collégial**

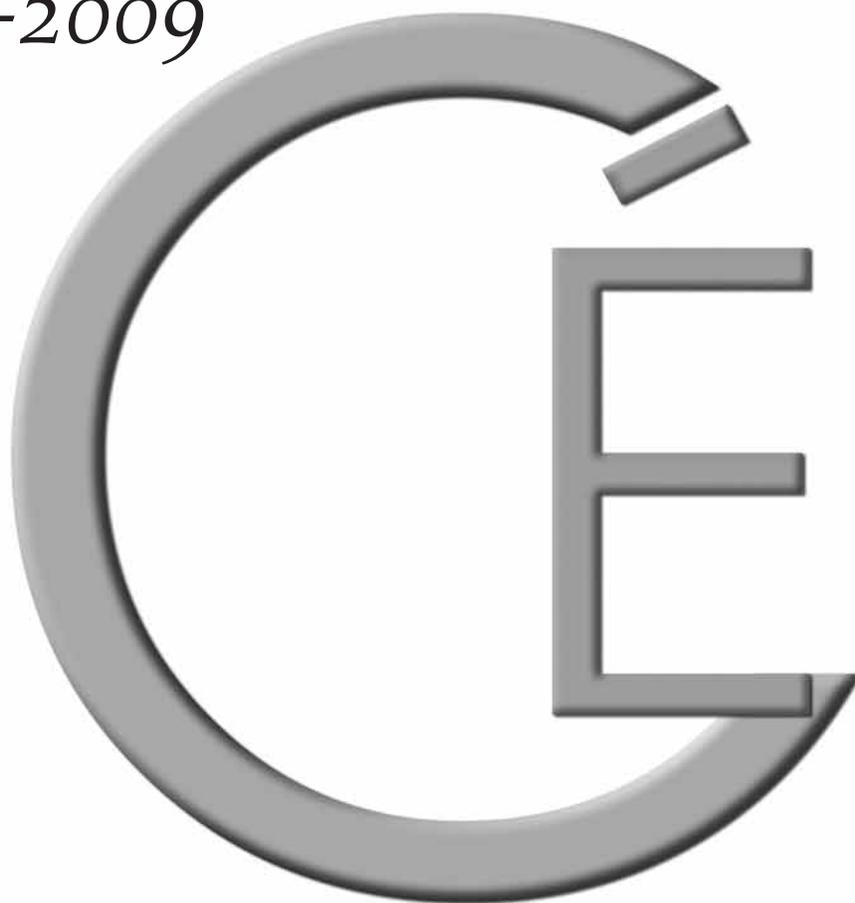
**Rapport
annuel
de gestion**

2008-2009

Québec 

**Commission
d'évaluation
de l'enseignement
collégial**

**Rapport annuel
de gestion**
2008-2009



Le contenu de cette publication a été rédigé par
la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial
800, place D'Youville, 18^e étage, bureau 18.01
Québec (Québec) G1R 5P4
Téléphone : 418 643-9938
Télécopieur : 418 643-9019
<http://www.ceec.gouv.qc.ca>

Dépôt légal – 2009
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISBN : 978-2-550-56568-0 (imprimé)
ISBN : 978-2-550-56569-7 (PDF)
ISSN : 1716-7779
© Gouvernement du Québec, 2009

Tous droits réservés pour tous pays.
La reproduction par quelque procédé que ce soit
et la traduction, même partielles, sont interdites.

Monsieur Yvon Vallières
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de gestion de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial pour l'exercice financier 2008-2009.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport,

MICHELLE COURCHESNE

Québec, septembre 2009

Madame Michelle Courchesne
Ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport
Gouvernement du Québec
Québec

Madame la Ministre,

Conformément à la Loi sur l'administration publique, j'ai l'honneur de vous transmettre le rapport annuel de gestion 2008-2009 de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial.

Le présent rapport décrit de façon générale la Commission, incluant une courte présentation des processus d'évaluation qu'elle privilégie dans l'exercice de son mandat auprès des collèges. Ce rapport rend compte des résultats obtenus au regard des orientations et des objectifs du Plan stratégique 2007-2011 de la Commission et prend en compte la planification de ses travaux pour l'année 2008-2009. Enfin, il contient un bref rapport sur les activités de la Commission se terminant au 30 juin 2009, conformément à sa loi constitutive.

Outre les travaux reliés à l'évaluation des documents officiels que les collèges doivent lui soumettre pour évaluation – plans stratégiques, plans de réussite, politiques institutionnelles – et à celle des suites données par les collèges à ses évaluations antérieures, la Commission a poursuivi ses activités d'évaluation concernant trois éléments majeurs du système d'assurance qualité des collèges. Elle a effectué 39 visites d'établissements complétant ainsi plus de 60 % des visites (60/99) à faire dans le cadre de l'évaluation de l'efficacité de l'application de la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages, ce qui signifie un peu plus de 110 journées passées dans les établissements. Cette opération majeure touche l'ensemble des établissements et elle lui permettra d'attester la qualité de l'évaluation des apprentissages et par conséquent, la crédibilité des diplômes et des attestations décernées. La Commission a également travaillé à l'élaboration des outils nécessaires pour évaluer deux autres éléments du système d'assurance qualité qui retiennent son attention dans son plan stratégique 2007-2011 à savoir, l'évaluation de l'efficacité des plans stratégiques des cégeps et celle de l'efficacité des plans de réussite des collèges privés subventionnés. Enfin, la Commission a complété l'élaboration de son rapport synthèse sur l'évaluation de programmes définis en objectifs et standards et ses observations lui permettent de dire que, de façon générale, les collèges s'acquittent bien des nouvelles responsabilités pédagogiques introduites par le renouveau de l'enseignement collégial des années 1990.

En terminant, je tiens à remercier particulièrement tous les membres du personnel, ainsi que les 86 personnes qui ont participé bénévolement à titre d'experts externes aux travaux de la Commission au cours de la dernière année, pour leur engagement et leur contribution remarquables à la réalisation du mandat de la Commission.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma considération distinguée.

La présidente de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Nicole Lafleur', written in a cursive style.

Nicole Lafleur
Québec, septembre 2009

Table des matières

<i>Déclaration de la présidente de la Commission</i>	11
Chapitre 1 La Commission	13
Mission et valeurs	13
Approche privilégiée	13
Mandat	14
Composition et structure organisationnelle	14
Comités consultatifs	15
Experts externes	15
Processus d'évaluation	16
Chapitre 2 Résultats 2008-2009 au regard du Plan stratégique 2007-2011 ..	19
<i>Première orientation</i>	
Réaliser, avec la collaboration des collègues, des évaluations pertinentes qui permettent de mesurer l'efficacité de leur système d'assurance qualité	19
Les opérations d'évaluation de la Commission	20
L'évaluation de l'efficacité de l'application de la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages	21
L'évaluation de l'efficacité des plans de réussite des collèges privés subventionnés	21
L'évaluation de l'efficacité des plans stratégiques des cégeps	22
La veille stratégique	23
<i>Deuxième orientation</i>	
S'assurer du meilleur impact possible des recommandations et des constats de la Commission au regard du développement de la qualité de l'enseignement collégial	24
L'impact des travaux de la Commission sur les collègues	25
L'opération 2005-2008 en évaluation de programmes	26
Les suites à donner à l'évaluation institutionnelle	26
L'impact des travaux de la Commission sur l'ensemble des partenaires et interlocuteurs de l'enseignement collégial	27

<i>Troisième orientation</i>	
Témoigner du développement de la qualité de l'enseignement collégial pour contribuer à sa crédibilité et à sa reconnaissance	28
Le témoignage de la Commission auprès de ses publics cibles	29
Connaissance de la perception de l'enseignement collégial par le public en général	29
Participation aux activités de présentation du dernier rapport synthèse	29
<i>Quatrième orientation</i>	
Contribuer au maintien des capacités des collèges en matière d'évaluation	31
L'accompagnement des collèges	31
<i>Chapitre 3</i> Autres résultats au regard des travaux d'évaluation réalisés en 2008-2009	33
Évaluation de programmes – Opération 2005-2008	33
Les suites données aux évaluations de la Commission	35
Plans stratégiques des cégeps incluant les plans de réussite	37
Plans de réussite des collèges privés subventionnés	37
Politiques institutionnelles et suites données à l'évaluation de leur application	38
La politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP)	38
Les suites à l'application de la politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP)	39
La politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA)	39
<i>Chapitre 4</i> Ressources de la Commission au 31 mars 2009	41
Les ressources humaines	41
Les ressources financières	43
Les ressources informationnelles	44
<i>Chapitre 5</i> Exigences législatives et gouvernementales	45
Rapport d'activités	45
Réunions de la Commission	45
Publications	45
Communications	45
Relations avec divers organismes	46
Déclaration de services au citoyen	46
Éthique et déontologie	46
Plan d'action de développement durable	47
Politique linguistique	47
Protection des renseignements personnels et accès à l'information	47
Recommandations du Vérificateur général du Québec	47

ANNEXES

ANNEXE I	
Tableau schématique – Plan stratégique 2007-2011	51
ANNEXE II	
Organigramme au 31 mars 2009	52
ANNEXE III	
Comités consultatifs et experts externes	53
ANNEXE IV	
Rapports d'évaluation transmis aux établissements en 2008-2009	58
ANNEXE V	
Évaluations en cours au 30 juin 2009	60
ANNEXE VI	
Suites données par les collèges aux recommandations de la Commission au 30 juin 2009	62
ANNEXE VII	
Opérations complétées au 30 juin 2009	68
ANNEXE VIII	
Politiques institutionnelles : situation au 30 juin 2009	70
ANNEXE IX	
Publications de la Commission depuis 1993	74
ANNEXE X	
Code de déontologie des membres de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial	76

Déclaration de la présidente de la Commission

Les informations contenues dans le présent rapport annuel de gestion relèvent de ma responsabilité. Cette responsabilité porte sur la fiabilité des données contenues dans le rapport et des contrôles afférents.

Les résultats du rapport annuel de gestion 2008-2009 de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial :

- décrivent fidèlement la mission, les mandats, les valeurs et les orientations stratégiques de la Commission;
- présentent les objectifs, les indicateurs, les cibles à atteindre et les résultats;
- présentent des données exactes et fiables.

Je déclare que les données contenues dans le présent rapport annuel de gestion ainsi que les contrôles afférents à ces données sont fiables et qu'elles correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 30 juin 2009.

La présidente,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Nicole Lafleur', written in a cursive style.

Nicole Lafleur

Québec, le 18 septembre 2009

Chapitre 1

La Commission

Mission et valeurs

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial est un organisme d'assurance qualité public et indépendant dont la mission est de contribuer au développement de la qualité de l'enseignement collégial et de témoigner de cette qualité.

Pour assurer l'accomplissement de sa mission et susciter un véritable engagement dans la recherche continue de la qualité de la formation, la Commission et son personnel entendent privilégier une approche basée sur les valeurs suivantes : l'impartialité, la rigueur, le respect et la collaboration.

Impartialité

La Commission est un organisme public indépendant dont les évaluations reposent sur une analyse impartiale, objective et équitable.

Rigueur

La Commission est guidée par les principes d'honnêteté, de rigueur et de transparence dans ses évaluations et ses décisions.

Respect

La Commission favorise des relations franches et ouvertes avec les collègues et s'engage à réaliser ses évaluations dans le respect de leur diversité et de leurs particularités tout en préservant son autonomie.

Collaboration

La Commission privilégie un processus d'évaluation fondé sur la participation et la collaboration des collègues et de leur personnel dans une perspective d'amélioration continue de la qualité de l'enseignement collégial.

Approche privilégiée

La Commission a situé l'ensemble de ses travaux dans une perspective de soutien aux collègues, de collaboration et de respect de leur culture, tout en préservant l'autonomie nécessaire à l'accomplissement de son propre mandat. Afin de réaliser des évaluations efficaces et utiles, la Commission a choisi d'associer étroitement les collègues et leur personnel à l'identification des problèmes et à la recherche des solutions. D'entrée de jeu, elle a opté pour une stratégie visant essentiellement à rendre les collègues de plus en plus autonomes en vue d'assurer pleinement la réalisation de leur mission.

Mandat

En vertu de la loi (L.R.Q., chapitre C-32.2), la Commission a le mandat d'évaluer :

Pour chaque établissement auquel s'applique le Règlement sur le régime des études collégiales¹ :

- les politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages, y compris les procédures de sanction des études, et leur application;
- les politiques institutionnelles d'évaluation des programmes d'études et leur application;
- la mise en œuvre des programmes d'études établis par le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport;
- les programmes d'études établis par l'établissement, soit les objectifs de ces programmes, leurs standards et leur mise en œuvre.

Pour les cégeps et les collèges privés subventionnés :

- la réalisation des activités reliées à leur mission éducative tant au regard de la planification administrative et pédagogique qu'au regard de l'enseignement et des divers services de soutien; dans le cas des cégeps, cette évaluation englobe celle de leur plan stratégique.

La Commission peut faire des recommandations au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport sur toute question relative aux programmes d'études et aux politiques d'évaluation, y compris sur toute politique gouvernementale ou ministérielle ayant un impact sur la gestion des programmes d'études et de l'évaluation. Elle a également le pouvoir de recommander au ministre d'habiliter un collège à décerner le diplôme d'études collégiales (DEC). Il revient au ministre de déterminer s'il veut habiliter des collèges à décerner le DEC et aux établissements de présenter leur demande au ministre.

Composition et structure organisationnelle

La Commission est composée de quatre commissaires, dont une présidente, nommés par le gouvernement pour un mandat de cinq ans renouvelable une fois. Il s'agit de M^{me} Nicole Lafleur, présidente, et de MM. John Keyes, Michel Lauzière et Gilles Levesque. Vingt-cinq personnes (effectif permanent autorisé) secondent les membres de la Commission dans leurs tâches. L'organigramme se retrouve à l'annexe I.

1. En date du présent rapport, cela représente 101 établissements : 48 cégeps, 22 établissements privés subventionnés, 27 établissements privés non subventionnés et 4 établissements publics relevant d'un ministère ou d'une université. Les différents sites de formation sous la responsabilité de certains établissements ne sont pas comptabilisés ici.

Comités consultatifs

En vertu de sa loi constitutive (articles 15 et 19 à 21), la Commission peut former des comités consultatifs, déterminer leurs attributions et leurs règles de fonctionnement².

Composition et mandat des comités consultatifs

Les membres des comités consultatifs sont nommés par la Commission, après consultation des organismes éducatifs et socioéconomiques concernés. Chaque comité, dont le nombre de membres peut varier, est formé d'un commissaire qui en assume la présidence, de personnes provenant des milieux de l'enseignement, d'organismes socioprofessionnels et des milieux de travail intéressés à l'évaluation en question, ainsi que du coordonnateur ou de la coordonnatrice de l'opération au sein de la Commission.

La Commission confie à ces comités le mandat de l'assister dans l'identification de la problématique et des enjeux ainsi que dans l'élaboration, le cas échéant, d'un guide et d'instruments qui serviront à l'évaluation. Elle leur demande également de contribuer à l'analyse des rapports d'autoévaluation – parfois, de certains documents officiels tels les plans stratégiques des cégeps – de participer, lorsque c'est le cas, à la visite des établissements et de vérifier les constats et les analyses qui serviront de base au jugement de la Commission.

Experts externes

En vertu de l'article 15 de sa loi constitutive, la Commission peut s'adjoindre des experts pour l'assister dans l'exercice de ses fonctions. Elle fait appel à de telles personnes pour chacune des visites d'évaluation qu'elle réalise dans les établissements³.

Composition et rôle des comités de visite

Un comité de visite est habituellement composé de trois experts reconnus pour leur compétence dans l'enseignement collégial ou dans le domaine de connaissances lié à une opération d'évaluation. Il est présidé par un ou une commissaire, et un agent ou une agente de recherche de la Commission en assume le secrétariat.

Le comité analyse le rapport d'autoévaluation et visite ensuite l'établissement afin de valider et de compléter l'information qui s'y trouve et de bien comprendre les conclusions du rapport. Au terme de la visite, le comité tire ses propres conclusions et transmet son avis à la Commission. De façon plus précise, la Commission s'attend à ce que les experts l'aident à déterminer les forces et les faiblesses qui ressortent de l'évaluation à laquelle ils ont participé; elle souhaite obtenir leur opinion sur la performance de l'établissement au regard de chacun des sous-critères et des critères d'évaluation et par la suite, sur le jugement d'ensemble.

2. L'annexe III présente les comités consultatifs actifs en 2008-2009, page 53.

3. La liste des experts externes auxquels la Commission a fait appel en 2008-2009 se retrouve à l'annexe III, page 55.

Processus d'évaluation

Une approche basée sur l'autoévaluation des établissements

La Commission a adopté un processus d'évaluation connu et largement pratiqué en enseignement supérieur, au Canada et à l'étranger. Basé sur l'autoévaluation réalisée par les établissements, ce processus est suivi lorsqu'elle évalue les programmes d'études, l'application des politiques institutionnelles (programmes et apprentissages) ou encore, lorsqu'elle procède à l'évaluation institutionnelle des établissements.

Dans un premier temps, la Commission demande aux collèges visés de procéder à leur autoévaluation et de lui transmettre un rapport. Au besoin, elle produit à leur intention un cadre d'analyse ou un guide qui explicite les critères d'évaluation, la démarche à suivre et les personnes à consulter. Elle offre également des séances d'information aux responsables de l'évaluation dans les collèges.

À la suite de l'analyse d'un rapport d'autoévaluation, un comité de la Commission rend visite à l'établissement pour valider ce rapport et pour obtenir, le cas échéant, de l'information complémentaire. À cette fin, le comité rencontre différents groupes de personnes, par exemple : dirigeants, professeurs, professionnels, étudiants, personnel de soutien.

La Commission élabore ensuite une version préliminaire du rapport dans lequel elle expose les résultats de son évaluation. Ce rapport comporte, le cas échéant, des recommandations ou des suggestions d'amélioration auxquelles l'établissement peut réagir. À la réception des commentaires de l'établissement, la Commission rédige un rapport définitif qu'elle transmet au collège concerné et au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport. La Commission rend publics, comme le lui prescrit sa loi constitutive, tous ses rapports d'évaluation qu'elle dépose dans son site Internet.

Lorsque des améliorations sont requises, la Commission demande aux collèges de rendre compte des actions posées. Elle donne à cette fin un délai suffisant pour apporter les améliorations recommandées. Lorsque celles-ci sont jugées satisfaisantes, la Commission l'indique publiquement et, le cas échéant, révisé son jugement d'ensemble.

À chaque fois que la Commission constate des lacunes graves lors d'une évaluation, elle n'hésite pas à exiger d'un collègue une seconde autoévaluation et à le visiter à nouveau pour vérifier si les améliorations apportées permettent de combler les lacunes observées.

L'évaluation des politiques et plans

La Commission s'est dotée de cadres de référence et de divers outils d'analyse adaptés aux politiques et aux plans que les collèges lui transmettent pour évaluation, à savoir les politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages et celles relatives aux programmes, les plans de réussite ainsi que les plans stratégiques des cégeps.

Lors de l'évaluation d'une politique institutionnelle, la Commission examine d'abord le contenu de la politique et, par la suite, son application dans le collège. Dans le cas de celle portant sur les apprentissages, elle détermine si la politique est à même d'assurer la qualité de l'évaluation des apprentissages des étudiants et permet au collège d'en témoigner. Lorsqu'elle évalue la politique relative aux programmes, la Commission vérifie si elle

contient les composantes et les éléments essentiels à la réalisation d'évaluations de qualité et à la prise en compte de cette fonction d'évaluation dans la gestion des programmes d'études. Elle s'assure ensuite que ces politiques sont bien appliquées et qu'elles sont efficaces dans le cadre des évaluations de programme ou d'opérations spécifiques élaborées à cette fin.

L'évaluation du plan de réussite des collèges privés subventionnés est réalisée au fur et à mesure de leur transmission par les collèges. Depuis juillet 2004, les plans de réussite des cégeps sont évalués au même moment que les plans stratégiques puisque les premiers sont désormais intégrés aux seconds. Lorsqu'elle évalue un plan de réussite, la Commission examine d'abord l'efficacité potentielle du plan. Elle se prononce ensuite sur son efficacité réelle lors d'une opération spécifique.

Enfin, en évaluant le plan stratégique d'un cégep, la Commission vérifie la conformité du plan aux dispositions de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel. Elle examine aussi l'efficacité potentielle du plan incluant, comme il en est fait mention plus haut, celle du plan de réussite. La Commission se prononce sur l'efficacité réelle des deux plans lors d'une opération spécifique.

Chapitre 2

Résultats 2008-2009⁴ au regard du Plan stratégique 2007-2011

Le sommaire du Plan stratégique 2007-2011 de la Commission se retrouve à l'annexe I du présent rapport. L'ensemble du plan peut être consulté à la section « Publications » du site Internet de la Commission (www.ceec.gouv.qc.ca).

Première orientation

Réaliser, avec la collaboration des collèges, des évaluations pertinentes qui permettent de mesurer l'efficacité de leur système d'assurance qualité

Tableau synthèse

Objectifs stratégiques	Indicateurs	Résultats 2007-2008	Résultats 2008-2009
Compléter l'évaluation de l'efficacité des composantes d'assurance qualité prévues à la réglementation.	<p>Évaluation de l'efficacité de l'application de la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (réception des rapports d'autoévaluation prévue en juin 2007).</p> <p>Évaluation de l'efficacité des plans de réussite des 22 collèges privés subventionnés (réception des rapports d'autoévaluation prévue au printemps 2009).</p>	<p>Élaboration des divers outils d'analyse.</p> <p>Formation d'une centaine d'experts.</p> <p>21 visites d'établissements.</p> <p>74 rapports d'autoévaluation reçus.</p> <p>Élaboration et diffusion d'un document d'orientation et d'un cadre d'analyse.</p>	<p>Formation d'une cinquantaine d'experts.</p> <p>39 visites d'établissements.</p> <p>14 rapports d'autoévaluation reçus.</p> <p>22 rapports d'évaluation adoptés et 16 transmis.</p> <p>Élaboration des outils d'analyse utiles à la réalisation de cette évaluation.</p> <p>Fixation avec chaque collège du moment du dépôt de son rapport d'autoévaluation.</p> <p>Séances d'information (4) à l'intention des collèges.</p> <p>Élaboration et mise en ligne d'une foire aux questions dédiée à cette opération.</p>

4. Contrairement au chapitre 4 où les résultats sur les ressources se réfèrent à l'exercice financier (1^{er} avril 2008 au 31 mars 2009), ceux reliés aux activités de la Commission se réfèrent à l'année scolaire, conformément à sa loi (1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009).

AXE D'INTERVENTION 1 – Les opérations d'évaluation de la Commission (suite)

Objectif stratégique	Indicateur	Résultats 2007-2008	Résultats 2008-2009
Compléter l'évaluation de l'efficacité des composantes d'assurance qualité prévues à la réglementation. (suite)	Évaluation de l'efficacité des plans stratégiques des 48 cégeps, incluant leur plan de réussite (réception des rapports d'autoévaluation prévue à la fin de l'année 2010).	Élaboration et diffusion d'un document d'orientation et d'un cadre d'analyse. Séances d'information (2) à l'intention des cégeps.	Élaboration des outils d'analyse utiles à la réalisation de cette évaluation. Fixation avec chaque cégep du moment du dépôt de son rapport d'autoévaluation. Séances d'information (5) à l'intention des cégeps. Élaboration et mise en ligne d'une foire aux questions dédiée à cette opération. 11 rapports d'autoévaluation reçus.

AXE D'INTERVENTION 2 – La veille stratégique

Objectif stratégique	Indicateur	Résultats 2007-2008	Résultats 2008-2009
Situer l'enseignement collégial québécois dans le contexte canadien et international.	Au terme du plan, la veille stratégique aura été utilisée pour situer les objets d'évaluation dans le contexte canadien et international.	s. o.	Entente-cadre avec l'Université Laval visant à comparer l'enseignement collégial québécois à d'autres systèmes éducatifs. Recherche en cours sur l'encadrement des politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages au Canada, aux États-Unis et en Europe.

* s. o. : sans objet

Les opérations d'évaluation de la Commission

Les opérations d'évaluation visées par le Plan stratégique 2007-2011 de la Commission touchent les différents mécanismes internes d'assurance qualité développés par les collèges pour assurer la qualité de la formation qu'ils offrent. En 2008-2009, les activités de la Commission ont principalement porté sur l'efficacité de l'application de la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages de tous les collèges, sur l'efficacité des plans de réussite des collèges privés subventionnés et sur l'efficacité des plans stratégiques des cégeps, lesquels incluent le plan de réussite.

La Commission a également réalisé des évaluations autres que celles prévues dans sa planification stratégique. Ces travaux ont porté sur l'évaluation de politiques d'évaluation des apprentissages révisées, sur l'évaluation de plans stratégiques et de plans de réussite, sur l'opération en évaluation de programmes complétée durant l'année et sur les suites données aux recommandations de la Commission. Les résultats relatifs à ces travaux sont présentés dans le chapitre consacré au rapport annuel d'activités (Chapitre 3, page 33).

L'évaluation de l'efficacité de l'application de la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages

Mécanisme interne d'assurance qualité prévu par le législateur pour assurer la qualité de l'évaluation des apprentissages, la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages est un document officiel dans lequel le collège indique comment il entend assumer sa responsabilité d'évaluer de façon juste et équitable les apprentissages de ses étudiants et étudiantes et d'en témoigner. En vertu de l'article 25 du Règlement sur le régime des études collégiales, chaque établissement doit adopter une telle politique et la transmettre à la Commission, laquelle a le mandat d'évaluer ces politiques – y compris les procédures de sanction des études – et leur application.

Dans le cadre de l'évaluation de l'application de la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages, la Commission évalue la conformité de l'application, par chaque collège, de sa politique en examinant plus particulièrement l'exercice des responsabilités ainsi que la mise en œuvre des modalités de reconnaissance des acquis. Elle évalue l'efficacité de la politique, sous l'angle de l'atteinte des objectifs de la politique incluant ceux liés à la reconnaissance des acquis.

Durant l'année, la Commission a effectué 39 visites se répartissant comme suit, selon la catégorie des établissements visités : 24 collèges publics, 10 privés non subventionnés et 5 privés subventionnés. D'une durée de deux ou de trois jours, selon l'ampleur des activités du collège, l'ensemble des visites représente donc, pour l'année 2008-2009, un peu plus de 110 journées passées dans les établissements par les comités de visite.

Au 30 juin 2009, la Commission a adopté 22 rapports d'évaluation (21 rapports dans leur version préliminaire et 1 rapport définitif) et elle en a transmis 16 aux collèges concernés, incluant le rapport définitif adressé à un collège privé subventionné qui a depuis interrompu ses activités. Durant l'année, la Commission a reçu 15 rapports d'autoévaluation. Les onze collèges n'ayant pas encore transmis leur rapport ont demandé à la Commission de reporter à une date ultérieure le dépôt initialement prévu pour le 22 juin 2007. Elle a accédé à leur demande et devrait recevoir les derniers rapports au plus tard en février 2010.

Au cours de l'année, la Commission a tenu, à divers moments, quatre journées de formation au cours desquelles elle a rejoint une cinquantaine de personnes ayant accepté de participer, en tant qu'experts, à cette opération. La formation offerte porte essentiellement sur l'appropriation du rôle d'expert.

Lors des cinq réunions tenues durant l'année, les activités du comité consultatif mis sur pied pour assister la Commission dans les travaux liés à cette opération ont porté sur l'étude de 27 projets de rapports d'évaluation.

L'évaluation de l'efficacité des plans de réussite des collèges privés subventionnés

Partie intégrante du système d'assurance qualité des collèges, le plan de réussite est un document officiel dans lequel chaque collège indique comment il entend assumer sa responsabilité d'améliorer la réussite scolaire et le taux de diplomation de ses étudiants et étudiantes, et d'en témoigner.

L'évaluation de l'efficacité des plans de réussite des collèges privés subventionnés⁵ s'inscrit dans la continuité des travaux que la Commission a réalisés relativement à ces plans depuis 2001⁶. La présente opération lui permet ainsi de faire le suivi des plans de réussite et d'accompagner les collèges dans leurs processus d'amélioration continue de la qualité et de la crédibilité de l'enseignement collégial.

La Commission évaluera l'efficacité des plans de réussite en faisant état de l'atteinte des objectifs ainsi que de l'élaboration du plan, de sa mise en œuvre et de son suivi et en se prononçant sur les points forts et sur les voies d'amélioration en vue du prochain plan de réussite de chaque collège. Elle évaluera également la qualité de la démarche retenue par chacun d'entre eux pour réaliser leur autoévaluation.

Les plans de réussite ne couvrent pas tous la même période et certains collèges en sont à la troisième génération de leur plan. Comme c'est le cas pour chacune des opérations qu'elle entreprend, la Commission souhaite que cette évaluation soit utile et profitable aux collèges. À l'automne 2008, elle a communiqué avec les 19 collèges visés⁷ afin de déterminer, selon l'échéance de chaque plan et l'état d'avancement des travaux d'autoévaluation de chacun, le moment le plus approprié pour le dépôt de leur rapport. Initialement prévue pour le printemps 2009, la réception des rapports d'autoévaluation devrait se poursuivre jusqu'à la fin de l'année scolaire 2011.

Durant l'année, la Commission a travaillé à l'élaboration des divers outils nécessaires à l'analyse des rapports d'autoévaluation des collèges. Le comité consultatif mis sur pied pour cette opération a été consulté à deux reprises au sujet de ces travaux préparatoires à la réalisation de l'évaluation. La Commission a également tenu quatre séances d'information sur le cadre d'analyse qui précise ses attentes et les éléments sur lesquels reposera son évaluation. Lors de ces rencontres, elle a rejoint une trentaine de personnes provenant de 17 collèges. Enfin, elle a élaboré et mis en ligne une foire aux questions regroupant les interrogations soulevées par les personnes ayant participé à ces rencontres.

L'évaluation de l'efficacité des plans stratégiques des cégeps

En décembre 2002, à l'instar des ministères, des organismes et des autres institutions publiques, le gouvernement obligeait les cégeps à se doter – avant juillet 2004 – d'un plan stratégique couvrant une période de plusieurs années et intégrant leur plan de réussite⁸. Le plan stratégique est un document officiel dans lequel chaque cégep, en tenant compte de sa situation et des orientations du plan stratégique du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, présente l'ensemble des objectifs et des moyens qu'il entend mettre en œuvre pour réaliser sa mission. En vertu de la loi, ce plan doit être révisé annuellement et, le cas échéant, actualisé. Le plan stratégique et le plan actualisé – lorsque des modifications importantes ont été apportées aux orientations et aux objectifs – doivent être transmis à la Commission pour évaluation.

5. Depuis juillet 2004, le plan de réussite des cégeps est inclus dans leur plan stratégique. L'efficacité de ces deux plans sera donc évaluée au même moment dans les cégeps.

6. Il s'agit des trois opérations suivantes : évaluation des plans de réussite en 2001-2002, analyse de la mise en œuvre de ces plans en 2002-2003 et examen, en 2003-2004, du bilan que chaque collège a fait de son plan de réussite. Il est à noter que les cégeps ont également été touchés par ces trois opérations.

7. Vingt-deux collèges étaient visés lors de l'adoption du plan stratégique de la Commission en juin 2007. L'un d'entre eux a interrompu ses activités en juin 2008, un autre n'a pas de plan de réussite et un établissement possédant deux sites de formation est comptabilisé comme un seul collège.

8. Obligation inscrite dans la Loi modifiant la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel et la Loi sur la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (Projet de loi n° 123, 2002, chapitre 50).

L'évaluation de l'efficacité des plans stratégiques des cégeps s'inscrit dans la continuité des travaux menés par la Commission depuis 2004, à savoir l'évaluation de la conformité des plans stratégiques à la loi et de leur efficacité potentielle, ainsi que la publication d'un premier rapport bilan en 2006. Cette nouvelle opération permet à la Commission d'effectuer le suivi de ces plans et d'accompagner les cégeps dans l'amélioration continue de leurs processus et de leurs outils stratégiques.

La Commission évaluera l'efficacité des plans stratégiques, incluant le plan de réussite, en faisant état de l'atteinte des objectifs ainsi que de l'élaboration du plan, de sa mise en œuvre et de son suivi et en se prononçant sur les points forts et sur les voies d'amélioration en vue de la prochaine planification stratégique. La démarche d'évaluation étant laissée au choix de chaque cégep, la Commission évaluera également la qualité de celle adoptée par chacun d'entre eux.

Comme c'est le cas pour les plans de réussite des collèges privés subventionnés, les plans stratégiques des cégeps ne viennent pas tous à échéance au même moment. Pour que cette opération soit tout aussi utile et profitable aux 48 cégeps visés, la Commission a communiqué avec chacun d'entre eux afin de savoir à quel moment ils entendent procéder à leur autoévaluation et à quel moment ils estiment être en mesure de déposer leur rapport. Selon l'information recueillie à ce jour, la réception des rapports d'autoévaluation devrait se poursuivre jusqu'à la fin de l'année scolaire 2012. Au 30 juin 2009, près du quart des collèges (11) ont transmis leur rapport à la Commission.

La Commission a aussi travaillé à l'élaboration des outils d'analyse dédiés à cette opération et elle a poursuivi la tenue de séances d'information amorcées en juin 2008. Ces rencontres, au cours desquelles elle a rejoint un peu plus de 80 personnes provenant de 34 cégeps, lui permettent de présenter le contexte de l'opération et de fournir des précisions sur les éléments du cadre d'analyse et sur ses attentes. Enfin, la Commission a élaboré et mis en ligne une foire aux questions spécifique à cette opération.

La veille stratégique

Dans le cadre de sa planification stratégique 2007-2011, la Commission entend situer ses constats sur l'enseignement collégial québécois à l'intérieur d'un contexte canadien et international.

C'est dans cet esprit qu'au printemps 2009, elle a signé une entente-cadre de partenariat avec la Communauté de recherche et d'entraide en éducation (CREE) de l'Université Laval. Cette entente vise à permettre la réalisation de travaux et d'études en vue de situer et comparer, selon les objets d'évaluation du plan stratégique de la Commission, l'enseignement collégial québécois par rapport à d'autres systèmes éducatifs. En juin 2009, la Communauté de recherche et la Commission se sont entendues sur un premier objet de veille stratégique concernant l'encadrement des politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages au Canada, aux États-Unis et en Europe.

Deuxième orientation

S'assurer du meilleur impact possible des recommandations et des constats de la Commission au regard du développement de la qualité de l'enseignement collégial

Tableau synthèse

ENJEU			
Le développement continu de la qualité de l'enseignement collégial.			
AXE D'INTERVENTION 1 – L'impact des travaux de la Commission sur les collèges			
Objectifs stratégiques	Indicateurs	Résultats 2007-2008	Résultats 2008-2009
Faire en sorte que les collèges donnent des suites appropriées aux recommandations de la Commission à l'intérieur du délai prévu et modifier le jugement, le cas échéant.	Proportions des recommandations faites aux collèges lors des évaluations auxquelles des suites satisfaisantes ont été apportées dans les délais (<i>la seule évaluation correspondant à cet indicateur en 2007-2008 est l'Opération 2005 en évaluation de programmes</i>).	Relance auprès des 64 collèges ayant des suites à donner, peu importe l'opération observée (automne 2007). 13 des 23 rapports de suivi (56,5 %) résultant de l'Opération 2005 en évaluation de programmes ont été transmis dans les délais requis, 6 ont été examinés et 2 répondent de façon satisfaisante aux suites attendues. Aucune modification apportée au jugement initial de la Commission.	Opération 2005 en évaluation de programmes 8 des 16 rapports de suivi relatifs à l'Opération 2005 en évaluation de programmes reçus avant la période couverte par le rapport annuel de gestion ont été examinés. 84 % des rapports de suivi relatifs à l'Opération 2005 en évaluation de programmes reçus durant la période couverte par le rapport annuel de gestion (16/19) sont les premières suites données par les collèges concernés et 6 rapports ont été examinés. 4 des 14 collèges ayant reçu le rapport d'évaluation de la Commission ont répondu de façon satisfaisante aux suites attendues. Une modification apportée au jugement initial de la Commission.
Évaluer le suivi des recommandations formulées lors de l'évaluation institutionnelle.	Publication en 2011 d'un rapport portant sur les suites de l'évaluation institutionnelle.	Relance à l'automne 2007 auprès de 52 collèges. 13 rapports de suivi reçus – dont 8 après la relance –, 6 ont été examinés et 3 répondent de façon satisfaisante aux suites attendues. Visite d'un collège. 49 collèges ont encore des suites à donner.	6 des 7 rapports de suivi reçus avant la période couverte par le rapport annuel de gestion ont été examinés. 1 des 2 rapports de suivi reçus durant la période couverte par le rapport annuel de gestion a été examiné. 2 des 5 collèges ayant reçu le rapport d'évaluation de la Commission ont répondu de façon satisfaisante aux suites attendues. 42 collèges ont encore des suites à donner et la plupart le feront dans le cadre de l'évaluation de l'efficacité des plans stratégiques.

AXE D'INTERVENTION 2 – L'impact des travaux de la Commission sur l'ensemble des partenaires et interlocuteurs de l'enseignement collégial

Objectif stratégique	Indicateur	Résultats 2007-2008	Résultats 2008-2009
S'assurer de la prise en compte par les partenaires et les interlocuteurs des constats faits par la Commission dans ses rapports synthèses.	Inventaire des suites données par les partenaires et autres interlocuteurs aux constats et recommandations de la Commission.	s. o.	Rapport annuel déposé en novembre 2008 par la Commission consultative de l'enseignement privé 36 % des avis de renouvellement ou de modification de permis relatifs à l'enseignement collégial font référence aux travaux de la Commission. Objets des mentions : - évaluation institutionnelle (7) - politiques institutionnelles (6) - programmes (3) - ensemble des évaluations (2)

L'impact des travaux de la Commission sur les collèges

L'impact des évaluations de la Commission sur les collèges dépend en grande partie du réinvestissement des compétences développées en évaluation et du suivi qui est donné aux actions proposées au terme de chaque évaluation. En général, les collèges ont donné des suites adéquates aux recommandations formulées par la Commission lors de ses évaluations. Par exemple, un peu plus de 82 % des collèges ayant reçu un rapport contenant au moins une recommandation lors de l'une ou l'autre des évaluations de programme⁹ ont donné des suites appropriées et au 30 juin 2009, quatre de ces opérations étaient terminées pour tous les collèges visés¹⁰.

Les suites à donner aux recommandations de la Commission font partie du processus d'évaluation¹¹ et les collèges ont habituellement un an pour apporter les modifications demandées. Afin de les inciter à déposer un rapport de suivi dans des délais raisonnables, la Commission porte une attention particulière aux suites satisfaisantes données par les collèges selon l'échéance prévue et elle en tient compte dans une éventuelle révision du jugement initial. À ce moment-ci, une seule opération est touchée par cet objectif stratégique à savoir, *l'opération 2005-2008 en évaluation de programmes*¹². Dans les autres cas, le délai est écoulé depuis longtemps, à l'exception de l'opération sur l'évaluation institutionnelle dont le suivi fait également l'objet d'une attention particulière de la part de la Commission.

9. Huit opérations réalisées par la Commission depuis 1994 ont porté sur l'évaluation de programme.

10. Il s'agit des opérations suivantes : l'évaluation des programmes conduisant à une attestation d'études collégiales dans les établissements privés non subventionnés et l'évaluation des programmes *Sciences humaines, Informatique et Techniques d'éducation en services de garde* (voir l'annexe VII, p. 68).

11. Voir la description du processus d'autoévaluation à la page 16 du présent rapport.

12. Il est question ici uniquement des suites données aux recommandations. Les résultats globaux relatifs à *l'opération 2005-2008 en évaluation de programmes* sont présentés dans le chapitre consacré aux autres travaux d'évaluation réalisés en cours d'année, à la page 33.

L'opération 2005-2008 en évaluation de programmes

En 2008-2009, la Commission avait en main 35 rapports de suivi concernant l'opération 2005-2008 en évaluation de programmes. Parmi ces rapports, 16 ont été reçus avant la période de référence¹³. Les 19 autres rapports ont été reçus durant l'année et 84 % d'entre eux (16) constituent un premier suivi relatif à cette évaluation de la part des collèges concernés.

La Commission a examiné 14 rapports de suivi – incluant ceux remis dans les délais – et au total, 4 rapports répondent de façon satisfaisante aux suites attendues. Elle a modifié son jugement initial formulé au moment de l'évaluation dans le cas d'un collège. Enfin, elle a transmis aux collèges 14 rapports d'évaluation, incluant deux rapports adoptés avant le 30 juin 2008.

Les suites à donner à l'évaluation institutionnelle

L'évaluation institutionnelle réalisée auprès des collèges offrant le diplôme d'études collégiales avait pour objectif premier de les aider à s'acquitter encore mieux de leur mission de formation. La portée d'un bon nombre des recommandations formulées lors de cette opération réalisée entre 2000 et 2004 rendait difficile pour les collèges de leur donner rapidement des suites appropriées. La Commission avait alors décidé que l'échéance d'un an ne s'appliquerait pas vu la nature des recommandations et l'ampleur du travail exigé pour remédier aux problèmes soulevés par plusieurs d'entre elles. Entre temps, les cégeps ont dû élaborer et adopter un plan stratégique et, dans plusieurs cas, les améliorations demandées dans le cadre de l'évaluation institutionnelle y ont trouvé écho.

Dans le cadre de sa planification stratégique 2007-2011, la Commission évaluera le suivi apporté à ces recommandations par l'ensemble des collèges et dans le cas particulier des cégeps, elle profitera de l'évaluation de l'efficacité de leurs plans stratégiques¹⁴ pour examiner les suites qui auront été données à l'évaluation institutionnelle par le biais de ces plans. Les cégeps peuvent aussi, comme c'est le cas pour les autres collèges, donner des suites au moment le plus approprié pour eux, avant l'évaluation concernant l'efficacité de leurs plans stratégiques. La Commission publiera un rapport sur les suites de l'évaluation institutionnelle en 2011.

Près de 87 % des collèges ayant réalisé cette opération (59/68)¹⁵ ont reçu un rapport contenant au moins une recommandation. Au 30 juin 2009, plus de 60 % des collèges (42/68) ont encore des suites à donner – dont 36 cégeps –, le rapport de suivi de 3 collèges est en cours d'évaluation et le processus d'évaluation est terminé pour 21 autres collèges¹⁶. Au cours de l'année, la Commission a reçu 2 rapports de suivi et 7 autres lui avaient été transmis avant la période de référence. Bien qu'ayant transmis un rapport de suivi à la Commission, un collège a décidé de traiter les suites données au rapport de la Commission dans le cadre de l'évaluation de l'efficacité de son propre plan stratégique. Enfin, la Commission a examiné 7 rapports de suivi – dont 6 remis avant la période de référence – et elle a transmis 5 rapports d'évaluation aux collèges concernés. Dans deux cas, elle a jugé que les mesures prises par les collèges en question répondaient de façon appropriée aux lacunes observées lors de l'évaluation.

13. Il s'agit de la période couverte par le rapport annuel de gestion, c'est-à-dire du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009.

14. Voir la présentation de cette opération à la page 22.

15. Lors de cette évaluation, quatre (4) des soixante-douze collèges initialement visés ont demandé à la Commission de procéder à leur autoévaluation à une date ultérieure. L'annexe VI (page 67) présente la situation pour chaque collège, au 30 juin 2009.

16. Neuf (9) de ces collèges ont reçu un rapport sans recommandation.

L'impact des travaux de la Commission sur l'ensemble des partenaires et interlocuteurs de l'enseignement collégial

En janvier 2009, la Commission rendait public un premier rapport synthèse depuis l'adoption de son plan stratégique en 2007. Il est encore trop tôt pour mesurer l'atteinte de l'objectif concernant « la prise en compte par les partenaires et les interlocuteurs des constats faits par la Commission dans ses rapports synthèses ». Toutefois, il est pertinent de signaler que la Commission consultative de l'enseignement privé s'appuie sur les travaux et les constats de la Commission pour formuler ses recommandations concernant les demandes de renouvellement ou de modification des permis accordés aux établissements privés par le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Un peu plus du tiers des demandes examinées (10/28) au cours de la période couverte par le dernier rapport annuel de la Commission consultative se retrouvent dans cette catégorie. En effet, elle mentionne à 18 reprises les travaux de la Commission et ses références se répartissent de la façon suivante : l'évaluation institutionnelle (7), l'évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages et des programmes (6), la qualité de la formation et l'évaluation des programmes (3) et enfin, l'ensemble des évaluations réalisées dans un même établissement (2).

Troisième orientation

Témoigner du développement de la qualité de l'enseignement collégial pour contribuer à sa crédibilité et à sa reconnaissance

Tableau synthèse

ENJEU La crédibilité et la reconnaissance de la qualité de l'enseignement collégial et de sa pertinence

AXE D'INTERVENTION – La connaissance du mandat de la Commission

Objectifs stratégiques	Indicateurs	Résultats 2007-2008	Résultats 2008-2009
S'assurer que les publics visés connaissent le mandat de la Commission.	Taux de connaissance du mandat de la Commission par les publics visés.	Travaux préparatoires en cours.	Résultat d'un sondage omnibus sur la perception de l'enseignement collégial par le public en général en décembre 2008 : la Commission n'est pas connue et 77 % des répondants estiment qu'il serait pertinent qu'un tel organisme existe pour évaluer l'enseignement collégial.
S'assurer que les publics visés connaissent les travaux d'évaluation de la Commission et les progrès réalisés à la suite de ces évaluations.	Nombre de personnes appartenant aux publics visés qui ont participé aux activités de présentation du rapport synthèse publié à la fin de chacune des opérations d'évaluation. Nombre de personnes appartenant aux publics visés qui ont demandé à recevoir copie d'un rapport synthèse.	s. o.	Environ 170 personnes ont assisté à 3 activités : lancement du rapport synthèse (environ 70) et deux présentations devant des groupes ciblés (personnel du ministère (63) et professeurs du programme Sciences de la nature (environ 40)). Donnée non disponible. Les publics directement visés (collèges, organismes, etc.) et toutes les personnes rencontrées ont reçu une copie imprimée du rapport synthèse qui a également été déposé dans le site Internet de la Commission. Au lendemain du lancement, le nombre de visites du site Internet a fait un bond de 31 % et le nombre de pages vues de 46 %. Excellente couverture de presse par les médias régionaux – une trentaine d'entrevues.

Le témoignage de la Commission auprès de ses publics cibles

En vertu de sa loi constitutive, la Commission doit rendre ses rapports d'évaluation publics de la manière qu'elle juge appropriée (art. 18). Afin de répondre de la meilleure façon possible à cette obligation légale, la Commission a décidé, dès la mise en ligne de son site Internet en mars 1997, d'y déposer tous les rapports d'évaluation qu'elle transmet aux collègues et au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Cette façon de faire s'applique également aux rapports synthèses sur chacune des opérations complétées par la Commission, aux rapports annuels de gestion ainsi qu'à tous les documents qu'elle produit à l'intention des collègues pour les soutenir dans les démarches d'autoévaluation qu'elle leur demande de réaliser. La Commission a voulu ainsi rendre accessibles, au plus grand nombre possible, outre la présentation de son mandat et de sa mission, les processus d'évaluation qu'elle privilégie et le résultat de ses travaux. Au cours des prochaines années, elle se propose de mieux faire connaître son rôle et d'accroître l'efficacité de son témoignage public.

Connaissance de la perception de l'enseignement collégial par le public en général

Afin de mieux connaître la perception de l'enseignement collégial par le public en général, la Commission a fait effectuer, en décembre 2008, un sondage omnibus auprès d'un échantillon de 1 000 personnes réparties dans tout le Québec. La plupart des personnes sondées ne connaissent pas la Commission. Lorsqu'on les interroge sur la pertinence d'un organisme public indépendant ayant pour mandat d'évaluer l'enseignement collégial, 77 % d'entre eux estiment qu'un tel organisme serait pertinent. Par ailleurs, il est intéressant de noter que lorsqu'on leur demande de se prononcer sur la qualité de l'enseignement qui se donne aujourd'hui dans les collèges du Québec qu'ils connaissent, un peu plus de 57 % de l'ensemble des répondants estiment que la qualité de l'enseignement collégial est forte ou très forte. Cette proportion grimpe à 63 % pour les personnes ayant étudié au collégial et à 67 % pour celles ayant un enfant aux études dans un collège, ce qui signifie que plus on a une connaissance directe d'un établissement collégial, plus on a une perception positive de ce niveau d'enseignement.

Participation aux activités de présentation du dernier rapport synthèse

Le 19 janvier 2009, la Commission rendait public le rapport synthèse intitulé *Évaluation de programmes du renouveau de l'enseignement collégial*. Elle a tenu une conférence de presse réunissant une douzaine de représentants des médias nationaux et une trentaine d'entrevues ont été accordées par la suite à des médias régionaux. La très grande majorité des régions du Québec ont été couvertes. Dans l'ensemble, la réception du rapport a été l'objet d'un certain intérêt et le message retransmis par les médias reprenait généralement bien celui de la Commission.

Environ 70 personnes – dont une quarantaine provenant des collègues – ont assisté au lancement organisé à l'intention des principaux partenaires de la Commission (collèges, universités, organisations patronales et syndicales, directions concernées au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, organismes, experts). Deux autres activités spécifiques à la présentation du rapport synthèse ont eu lieu durant l'année, l'une auprès du personnel du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (63 personnes) et l'autre, auprès d'une quarantaine de professeurs du programme *Sciences de la nature*, programme ayant

été le plus souvent évalué dans le cadre de cette opération. Enfin, lors de ses rencontres régulières avec ses principaux partenaires, la Commission a également échangé avec eux sur le contenu du rapport synthèse.

Le rapport a été distribué à toutes les personnes rencontrées, diffusé dans tous les collèges et sur Internet. D'ailleurs, les statistiques sur la fréquentation du site Internet de la Commission montrent que le lendemain du lancement et de la conférence de presse a été le jour le plus actif du mois de janvier. Le nombre total de visites (12 930) a d'ailleurs fait un bond de 31 % par rapport à celui du mois précédent et le nombre de pages vues (13 454) de 46 %.

Enfin, la Commission a réalisé un sondage en mars 2009 sur la perception du rapport synthèse par la direction des collèges touchés par l'évaluation en question.

Quatrième orientation

Contribuer au maintien des capacités des collèges en matière d'évaluation

Tableau synthèse

ENJEU			
La qualité des évaluations menées par les collèges			
AXE D'INTERVENTION – L'accompagnement des collègues			
Objectif stratégique	Indicateur	Résultats 2007-2008	Résultats 2008-2009
Dans le respect de l'autonomie des collèges et de l'indépendance de la Commission, assurer aux collègues l'accompagnement requis pour la réalisation d'évaluations rigoureuses et utiles lors des opérations demandées par la Commission.	Taux de satisfaction des collègues quant à l'accompagnement offert.	Rencontre de la moitié (7/14) des nouveaux directeurs des études. 5 répondants au questionnaire et 4 se sont déclarés globalement satisfaits.	Rencontre de la présidente avec la direction de plus d'une vingtaine de collègues. Rencontres appréciées et jugées utiles.

L'accompagnement des collègues

Dès le départ, la Commission a voulu accompagner les collègues dans leurs travaux d'évaluation tout en respectant leur autonomie et en préservant son indépendance. Cette volonté s'est notamment concrétisée par la tenue de rencontres d'information au début de chaque opération d'évaluation ou encore, par l'entretien de contacts réguliers avec les intervenants dans les collèges en particulier par le biais des analystes chargés, entre autres choses, de répondre à leurs interrogations sur les évaluations que la Commission leur demande de réaliser.

À ce jour, la Commission a conduit et complété onze opérations d'évaluation¹⁷ dans le réseau et les collègues ont ainsi été amenés à développer une expertise importante en cette matière. Le maintien de cette expertise, variable d'un collègue à l'autre, est toutefois à la merci des nombreux mouvements de personnel et des départs à la retraite observés au cours des dernières années.

En 2008-2009, quatre directeurs généraux et dix directeurs des études sont nouvellement entrés en fonction. Au cours de l'année, la présidente de la Commission a rencontré la direction d'une vingtaine de collègues et, à chacune de ces rencontres, des échanges portent spécifiquement sur les moyens à prendre pour mieux les accompagner dans leurs démarches d'évaluation. Globalement, ces rencontres sont appréciées et jugées fort utiles de la part des participants.

17. L'évaluation des documents officiels – politiques, plans de réussite et plans stratégiques – n'est pas comptabilisée ici.

Chapitre 3

Autres résultats au regard des travaux d'évaluation réalisés en 2008-2009

Au cours de l'année, la Commission a réalisé des travaux d'évaluation autres que ceux spécifiés dans son plan stratégique 2007-2011. Ces travaux portent sur l'opération d'évaluation de programmes amorcée en 2005, sur les suites données par les collèges à ses recommandations, ainsi que sur l'évaluation de certains documents officiels – les plans stratégiques, les plans de réussite et les politiques d'évaluation – que les collèges sont tenus de lui remettre pour évaluation.

Évaluation de programmes – Opération 2005-2008

Tableau synthèse

ORIENTATION Contribuer à l'amélioration de la pertinence et de la qualité des programmes d'études en aidant les établissements à améliorer la qualité de la formation offerte			
AXE D'INTERVENTION – Évaluation d'un programme – défini en objectifs et standards – choisi et évalué par chaque collège à partir de sa politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP)			
Objectifs	Indicateurs	Résultats 2007-2008	Résultats 2008-2009
Évaluer le programme choisi par chaque collège et évaluer la PIEP des collèges n'ayant pas déjà démontré son efficacité. Compléter la visite des collèges et leur transmettre leur rapport d'évaluation respectif. Mener à terme les travaux liés à la synthèse de cette opération.	Nombre de visites. Nombre de rapports transmis. Publication du rapport synthèse.	2 visites qui complètent le nombre de visites à effectuer. 30 rapports d'évaluation transmis à 24 collèges différents. Travaux en cours (à l'étape de l'adoption du rapport).	Rapport synthèse rendu public en janvier 2009.

Dans le cadre de cette opération, les collèges publics et privés subventionnés devaient utiliser leur politique d'évaluation des programmes (PIEP) et procéder à l'autoévaluation de l'un ou l'autre de leurs programmes conduisant au diplôme d'études collégiales. La Commission leur avait demandé de privilégier un programme défini en objectifs et standards selon la nouvelle approche mise de l'avant à la suite du renouveau de l'enseignement collégial, préférablement *Sciences de la nature* ou l'un des programmes des

techniques physiques ou biologiques. Les collèges qui appliquaient pour la première fois leur PIEP et ceux qui devaient reprendre cet exercice à la suite de l'opération sur l'application de la PIEP réalisée en 1998-2002¹⁸ devaient également joindre au rapport d'autoévaluation de leur programme une brève appréciation de l'efficacité de l'application de leur politique.

En janvier 2009, la Commission a rendu public le rapport synthèse de cette opération, *L'évaluation de programmes du renouveau de l'enseignement collégial*. Elle y présente le résultat de ses observations sur l'état d'implantation du renouveau, notamment sur les plus importants changements qu'il a entraînés dans le partage des responsabilités entre les collèges et le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, particulièrement en ce qui a trait à l'élaboration des programmes d'études.

Sous l'angle des programmes examinés, les principales conclusions du rapport synthèse permettent à la Commission d'affirmer que les étudiants québécois reçoivent une formation de qualité dans des collèges profondément renouvelés par la mise en œuvre du renouveau pédagogique enclenché au milieu des années 1990. Elles lui permettent également de constater que les collèges ont su relever le défi et assument bien leurs nouvelles responsabilités, particulièrement au regard de l'élaboration des programmes d'études en objectifs et standards. Ils devront toutefois poursuivre le travail amorcé notamment, en matière d'adaptation des méthodes pédagogiques au développement des compétences et d'adaptation des modes et instruments d'évaluation afin qu'ils attestent l'atteinte des objectifs en fonction des standards. Certains collèges devront également améliorer leurs liens avec le marché du travail et d'autres devront systématiser les moyens mis en place pour continuer à adapter les programmes de façon continue aux besoins de la société dans un contexte d'autonomie plus grande conférée aux collèges par le renouveau. Enfin, la Commission exprime le souhait que les collèges et les universités développent, avec le soutien du Ministère, des projets communs leur permettant de faire évoluer les programmes pour le plus grand bénéfice des étudiants et de la société.

Soixante-douze collèges étaient visés par cette évaluation. Au 30 juin 2009, la situation pour l'ensemble des collèges se présente de la façon suivante¹⁹ : le processus d'évaluation est terminé pour 16 collèges, 19 rapports de suivi sont en cours d'examen et 31 autres collèges ont des suites à donner au rapport de la Commission. Trois des quatre collèges ayant transmis tardivement leur rapport d'évaluation ont reçu la version préliminaire du rapport de la Commission. Enfin, elle a accepté que deux collèges reportent leur autoévaluation à une date ultérieure.

18. Voir la page 39 du présent chapitre.

19. Voir l'annexe VI à la page 62.

Les suites données aux évaluations de la Commission

Tableau synthèse

ORIENTATION			
Assurer le suivi approprié aux évaluations de la Commission qui requièrent des suites de la part des collègues ²⁰ .			
AXE D'INTERVENTION – Évaluation des suites données par les collègues			
Objectifs	Indicateurs	Résultats 2007-2008	Résultat 2008-2009
Relancer les établissements n'ayant pas donné, dans le délai requis, des suites appropriées aux recommandations de la Commission. Évaluer les suites données et transmettre aux collègues concernés leur rapport d'évaluation respectif.	Nombre de rapports de suivis reçus des collègues. Nombre de rapports d'évaluation transmis aux collègues. Nombre d'opérations complétées.	14 rapports de suivi reçus. 6 rapports d'évaluation transmis. 4 des 7 opérations concernées en évaluation de programmes sont complétées, dont 3 en 2007-2008.	1 rapport de suivi reçu et 2 autres reçus avant la période de référence. 2 rapports d'évaluation transmis. 4 des 7 opérations concernées en évaluation de programmes sont complétées.

La Commission s'assure que les collègues donnent des suites à ses recommandations, qu'il s'agisse d'une réévaluation demandée, d'une autoévaluation en retard ou encore, des suites comme telles.

Durant l'année, la Commission a reçu un rapport de suivi sur la composante de formation générale et elle avait en main deux autres rapports de suivi concernant la même opération. Les trois rapports ont été examinés et la Commission en a transmis deux aux collègues concernés. Dans les deux cas elle a jugé que des suites partiellement satisfaisantes avaient été données. Les collègues en question doivent donc à nouveau transmettre un rapport de suivi à la Commission.

À l'exception de l'opération 2005-2008 en évaluation de programmes qui est traitée spécifiquement dans ce rapport, trois des sept opérations en évaluation de programmes ne sont pas encore terminées, à savoir Techniques administratives, formation générale et l'une des deux évaluations de programmes dans les établissements privés subventionnés²¹. Selon l'opération, le pourcentage des collègues actifs dont le processus d'évaluation est terminé varie entre 88 % et 95 %. Au total, douze collègues différents ont encore des suites à donner et deux d'entre eux doivent le faire également en Techniques administratives et en formation générale. Enfin, un collègue doit procéder à la réévaluation de son programme.

20. Sont exclus ici les suivis relatifs à l'opération 2005-2008 en évaluation de programmes et ceux relatifs à l'évaluation institutionnelle dont il est question dans la section consacrée à l'impact des travaux de la Commission sur les collègues, à la page 26.

21. L'annexe VI présente l'état de situation pour chacune de ces opérations.

Pourcentage des dossiers complétés²² selon l'opération
et pour les collèges actifs au 30 juin 2009

Opération (années de l'évaluation)	Dossiers complétés
Techniques administratives (1996-1999)	95 %
Évaluation des programmes dans les établissements privés non subventionnés (2001-2003)	89 %
La composante de la formation générale des programmes d'études (1997-2000)	88 %

Le processus d'évaluation est considéré comme incomplet tant que l'établissement n'a pas donné des suites appropriées à toutes les recommandations qui lui ont été adressées. À cet effet, la Commission lui demande de produire, dans un délai requis, un rapport ou de fournir de l'information complémentaire sur les actions prises et sur les mesures mises en place pour corriger les lacunes observées. Des établissements doivent parfois produire plusieurs rapports avant de répondre aux exigences de la Commission. Dans la majorité des cas, la Commission estime que les collèges donnent des suites adéquates.

Pourcentage des rapports contenant au moins une recommandation
pour les opérations d'évaluation complétées au 30 juin 2009²³

Opération (années de l'évaluation)	Nombre de collèges touchés	Pourcentage de rapports avec recommandations
Évaluation des programmes dans les établissements privés non subventionnés (1997-1999)	23	83,3 %
Techniques d'éducation en services de garde (1994-1996)	31	75,6 %
Sciences humaines (1995-1997)	64	75,0 %
Informatique (1994-1996)	54	71,6 %

À ce jour, quatre opérations sont complétées, dont trois l'ont été en 2007-2008 : il s'agit de l'évaluation des programmes *Sciences humaines* et *Informatique* qui, dans les deux cas, a été complétée en septembre 2007 et de la première opération en *évaluation des programmes dans les établissements privés non subventionnés*, cette dernière ayant été complétée en juin 2008. Plus de 70 % des rapports d'évaluation transmis aux collèges dans le cadre de chacune de ces opérations contenaient au moins une recommandation.

22. Lorsqu'un collège a donné des suites appropriées à toutes les recommandations contenues dans un rapport d'évaluation, le dossier est complété.

23. L'Annexe VII présente la liste des collèges encore actifs qui ont participé à ces opérations.

Plans stratégiques des cégeps incluant les plans de réussite

Tableau synthèse

ORIENTATION			
Contribuer à l'amélioration de l'efficacité potentielle des plans en aidant les cégeps à se doter d'un plan stratégique utile et efficace			
AXE D'INTERVENTION – Évaluation de l'efficacité potentielle du plan et de sa conformité aux exigences de la loi			
Objectif	Indicateurs	Résultats 2007-2008	Résultats 2008-2009
Évaluer les plans stratégiques au rythme de leur envoi par les cégeps et transmettre aux cégeps concernés leur rapport d'évaluation respectif.	Nombre de plans reçus. Nombre de rapports transmis.	4 plans reçus. 4 rapports transmis, dont une version préliminaire d'un rapport.	5 plans de deuxième génération reçus, 1 actualisation et 1 rapport de suivi. 3 rapports d'évaluation transmis et 1 rapport sur les suites données.

La Commission évalue les plans stratégiques des cégeps ou l'actualisation de ces plans au fur et à mesure de leur transmission et elle examine alors la conformité du plan à la loi et son efficacité potentielle. Lorsqu'il s'agit d'un premier plan, la Commission procède en deux étapes afin d'apporter un soutien particulier au cégep concerné et elle lui transmet d'abord une version préliminaire de son rapport d'évaluation. Dans le cas d'un plan actualisé, la Commission l'examine dans la mesure où des modifications importantes ont été apportées aux orientations et aux objectifs²⁴.

En 2008-2009, la Commission a reçu cinq plans de deuxième génération, l'actualisation d'un plan de première génération et des suites données à un autre plan de cette dernière catégorie. Elle a examiné deux des plans reçus et elle a complété l'élaboration d'un rapport définitif concernant un plan de première génération. Les trois rapports ont été transmis aux collèges concernés et dans les trois cas, elle a jugé que les plans étaient conformes aux dispositions de la loi et potentiellement efficaces.

Plans de réussite des collèges privés subventionnés

Tableau synthèse

ORIENTATION			
Contribuer à l'augmentation de la réussite scolaire en aidant les collèges à se doter d'un plan de réussite efficace			
AXE D'INTERVENTION – Évaluation des plans de réussite des collèges privés subventionnés			
Objectif	Indicateurs	Résultats 2007-2008	Résultats 2008-2009
Évaluer les plans de réussite au rythme de leur envoi par les collèges et transmettre aux collèges concernés leur rapport d'évaluation respectif.	Nombre de plans reçus. Nombre de rapports transmis.	2 plans reçus. 2 rapports d'évaluation transmis.	3 plans reçus durant l'année et 1 autre reçu avant la période de référence. 4 rapports d'évaluation transmis.

24. Le processus et l'évaluation de l'efficacité réelle d'un plan stratégique sont respectivement présentés aux pages 16 et 22 du rapport.

Les collèges privés subventionnés ne sont pas tenus d’adopter un plan de réussite. Toutefois, ils peuvent le faire pour bénéficier de l’aide financière accordée à l’intérieur d’une annexe budgétaire. Dans ces cas-là, la Commission évalue les plans qui lui sont transmis et elle se prononce alors sur la rigueur ainsi que sur l’efficacité potentielle du plan à permettre l’atteinte des objectifs déterminés et la prise en charge institutionnelle de la réussite des étudiants et étudiantes²⁵.

Au cours de l’année, la Commission a reçu trois plans de réussite et elle en avait reçu un autre avant la période de référence. La Commission a évalué les quatre plans et dans deux cas, elle a jugé que les plans devraient permettre aux collèges en question de bien soutenir la réussite et la diplomation de leurs étudiants.

Politiques institutionnelles et suites données à l’évaluation de leur application

Tableau synthèse

ORIENTATION			
Contribuer au développement de la qualité de l’évaluation institutionnelle en aidant les collèges à se doter de politiques efficaces et équitables			
AXE D’INTERVENTION – Évaluation du contenu des politiques d’évaluation des apprentissages et de l’efficacité potentielle de celles relatives aux programmes ainsi que leur application			
Objectif	Indicateurs	Résultats 2007-2008	Résultats 2008-2009
Poursuivre l’évaluation de ces politiques au rythme de leur réception et transmettre aux collèges concernés leur rapport d’évaluation respectif.	<p>Nombre de politiques reçus.</p> <p>Nombre de rapports transmis.</p> <p>Suites données à l’évaluation de l’application de la politique institutionnelle d’évaluation des programmes (PIEP) réalisée entre 1998-2002.</p>	<p>4 PIEP et 6 PIEA reçues.</p> <p>4 rapports d’évaluation transmis (1 PIEP et 3 PIEA).</p> <p>Opération terminée pour 93 % des collèges visés.</p>	<p>3 PIEP et 5 PIEA.</p> <p>4 rapports d’évaluation transmis (4 PIEA).</p> <p>Opération terminée pour 93 % des collèges visés.</p>

La politique institutionnelle d’évaluation des programmes (PIEP)

En vertu de l’article 24 du Règlement sur le régime des études collégiales, chaque collège doit se doter d’une politique institutionnelle d’évaluation des programmes et la transmettre à la Commission pour évaluation. Composante essentielle du système d’assurance qualité de chaque collège, cette politique décrit de quelle manière le collège assume sa responsabilité d’évaluer ses programmes et d’en témoigner.

La Commission analyse le contenu de la politique et elle se prononce sur son efficacité potentielle. L’évaluation de son *application* lui permet de porter un jugement sur la capacité du collège de réaliser une évaluation efficace en conformité avec sa propre politique.

25. Le processus et l’évaluation de l’efficacité réelle d’un plan de réussite sont respectivement présentés aux pages 16 et 21 du rapport.

L'efficacité de l'application de la politique est habituellement évaluée dans le cadre d'une opération spécifique, comme ce fut le cas en 1998-2002 dans les collèges décernant le diplôme d'études collégiales.

À deux exceptions près, tous les collèges publics et privés subventionnés et la moitié des collèges privés non subventionnés ont une PIEP qui a été examinée par la Commission. Plus de la moitié des cégeps (57,7 %) et 45 % des collèges privés subventionnés lui ont d'ailleurs soumis une deuxième version de leur politique.

En 2008-2009, la Commission a reçu trois PIEP dont deux politiques révisées et elle avait en main quatre autres politiques reçues avant la période de référence.

Au 30 juin, quatorze établissements n'avaient pas encore transmis leur politique : un collège privé subventionné, douze collèges privés non subventionnés et un autre établissement relevant d'une université (voir l'annexe VIII, page 73). Une opération prévue au plan stratégique 2007-2011 devrait permettre de régulariser la situation dans le cas particulier des collèges privés non subventionnés.

Les suites à l'application de la politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP)

Le processus d'évaluation est terminé pour 93 % (77/83) des collèges touchés par l'évaluation de l'application de la PIEP réalisée entre 1998 et 2002. La Commission a demandé aux collèges n'ayant pas encore démontré l'efficacité de leur politique de le faire lors de l'opération 2005-2008 en évaluation de programmes, puisqu'ils devaient alors compléter cette évaluation à l'aide de leur PIEP. Les 20 collèges visés par cette demande devaient joindre, au rapport d'autoévaluation de leur programme, un bref rapport sur l'efficacité de l'application de leur politique. Au 30 juin 2009, cinq d'entre eux n'ont pas encore transmis leur rapport : deux le feront d'ici 2010 et trois autres, à une date ultérieure non précisée. Enfin, un collège a encore des suites à donner au rapport de la Commission. L'annexe VIII présente la situation pour chacun des collèges touchés, à la page 70.

La politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA)

La Commission évalue le contenu de la politique et vérifie si elle répond aux exigences du Règlement sur le régime des études collégiales et aux critères d'évaluation de la Commission. L'application de la PIEA est évaluée partiellement par la Commission lors de ses évaluations de programme. Une opération spécifique a été lancée au printemps 2005 et elle est présentée à la page 21 du présent rapport.

À deux exceptions près, tous les collèges ont une politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages évaluée par la Commission. Au 30 juin 2009, un peu plus de 91 % des collèges ont transmis à la Commission une deuxième version de leur politique et près de 60 %, une troisième. Par ailleurs, deux établissements de création récente – un privé subventionné et un privé non subventionné – n'avaient pas encore transmis à la Commission le texte de leur politique. Toutes les politiques actuellement en vigueur, sauf celles de sept établissements, ont été jugées satisfaisantes ou entièrement satisfaisantes. Les sept collèges en question ont reçu un rapport contenant au moins une recommandation. Ils doivent y donner des suites appropriées et transmettre ensuite la nouvelle version de leur politique à la Commission pour évaluation.

Durant l'année, la Commission a reçu cinq politiques révisées et elle avait en mains deux autres politiques reçues avant la période de référence. La Commission a examiné cinq politiques et transmis quatre rapports aux collèges concernés. L'une d'entre elles a été jugée partiellement satisfaisante. Le résultat de ces évaluations est présenté à l'annexe VIII, à la page 72.

Chapitre 4

Ressources de la Commission au 31 mars 2009

Les ressources humaines

L'effectif permanent autorisé de la Commission est de 25 postes réguliers et l'effectif utilisé est de 27 postes²⁶ :

- 4 hors cadre;
- 1 cadre;
- 13 professionnels et professionnelles;
- 3 agentes de secrétariat;
- 1 technicienne en administration;
- 1 agente de bureau;
- 1 opérateur en informatique;
- 3 postes vacants.

Mouvements du personnel

Durant l'année, la Commission a embauché deux professionnelles sélectionnées parmi les personnes inscrites sur la liste de déclaration d'aptitudes ainsi que du personnel occasionnel, dont deux professionnels (remplacement de deux congés sans solde).

Représentativité des femmes

Les femmes représentent 58,33 % de l'ensemble des employés (14/24) en poste au 31 mars²⁷.

Représentativité des femmes

	2005-2006		2006-2007		2007-2008		2008-2009	
Hors cadre	2/4	50,0 %	1/4	25,0 %	1/4	25,0 %	1/4	25,0 %
Personnel d'encadrement	0/1	00,0 %	0/1	00,0 %	0/1	00,0 %	0/1	00,0 %
Personnel professionnel	8/13	61,5 %	9/14	64,2 %	8/14	57,1 %	8/13	61,5 %
Fonctionnaires	7/8	87,5 %	6/7	85,7 %	6/7	85,7 %	5/6	83,3 %

26. Deux postes utilisés et non comptabilisés dans l'effectif permanent autorisé sont occupés par des commissaires nommés par le gouvernement.

27. Trois postes étaient vacants au 31 mars 2009.

Accès à l'égalité en emploi et rajeunissement de la fonction publique

Les données concernant le personnel de la Commission en matière d'accès à l'égalité en emploi sont incluses dans le rapport annuel de gestion du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Trois personnes s'inscrivent dans le groupe d'âge des moins de 34. La représentativité des jeunes par rapport au personnel régulier au 31 mars 2009 est légèrement supérieure à celle des deux dernières années, soit 12,5 %.

Représentativité des moins de 34 ans

	2005-2006		2006-2007		2007-2008		2008-2009	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
34 ans et moins	3	12,0 %	3	11,5 %	3	11,5 %	3	12,5 %
35 ans à 54 ans	19	73,0 %	18	69,25 %	15	57,7 %	13	54,2 %
55 ans et plus	4	15,0 %	5	19,25 %	8	30,8 %	8	33,3 %

Formation et développement des ressources humaines

En 2008-2009, la Commission a consacré 47 519 \$ à la formation et au développement du personnel (incluant la rémunération), ce qui est à peu près équivalent à l'argent investi à ce chapitre au cours des trois dernières années. Dix-huit employés²⁸ ont participé à au moins une activité de formation pour un total de 106 jours. La Commission a consacré aux activités de développement du personnel 2,5 % de la masse salariale et dépasse ainsi largement la cible gouvernementale fixée à 1 %.

Budget consacré à la formation et au développement du personnel

Années	Personnel		Coûts	Nombre de jours de formation	Pourcentage de la masse salariale (%)
	Nombre	%			
2004-2005	18	64,3	41 446 \$	93	2,3
2005-2006	16	61,5	34 618 \$	81,4	2,1
2006-2007	21	80,8	46 524 \$	116,8	2,7
2007-2008	17	62,9	48 173 \$	104	2,6
2008-2009	18	60,0	47 519 \$	106	2,5

Un peu plus de 70 % des dépenses consacrées au développement des ressources humaines et à la formation se retrouvent, comme c'est le cas depuis les cinq dernières années, dans les domaines *administration* et *congrès, colloques et conférences*.

28. Incluant le personnel occasionnel et le personnel en prêt de services.

Pourcentage des dépenses selon le domaine de formation

Domaines de formation	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009
	Pourcentage des dépenses (%)				
Congrès, colloques et conférences	59,3	44,7	76,0	45,1	36,1
Administration	24,1	41,0	13,2	24,6	35,5
Communication	10,0	12,9	5,5	8,3	13,6
Informatique et bureautique	4,0	0,0	4,2	18,5	14,4
Autres	2,6	1,4	1,1	3,5	0,5

Aide à la personne

En matière de services d'aide à la personne, la Commission a une entente de services avec la Direction des ressources humaines du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Les données relatives à cette aide sont donc intégrées à celles présentées par le Ministère dans son rapport annuel de gestion.

Les ressources financières

En 2008-2009, la Commission disposait d'un budget de 2 556 100 \$, ce qui correspond à une augmentation de 0,8 % par rapport au budget de l'année précédente. La Commission a terminé l'exercice financier avec un excédent. Les dépenses pour l'année se répartissent de la façon suivante :

- 73,9 % : « traitement »;
- 24,7 % : « fonctionnement »;
- 0,8 % : « immobilisation »;
- 0,6 % : « amortissement ».

Budget de fonctionnement de la Commission (en milliers de \$)

Catégories	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	Variation
Traitement	1 765,5	1 660,3	1 700,5	1 713,7	1 889,6	0,9 %
Fonctionnement	467,6	441,3	437,5	437,5	630,2 ²⁹	0,7 %
Immobilisation					20,0	
Amortissement	19,0	22,0	17,0	17,0	16,3	(1,0 %)
TOTAL	2 252,1	2 123,6	2 155,0	2 168,2	2 556,1	0,8 %

29. Incluant un virement pour prêt de services de 192 000 \$.

Les frais occasionnés par la participation d'experts externes aux travaux de la Commission

Chaque année, la Commission fait appel à des personnes bénévoles qui proviennent en majorité des collègues et du milieu socioéconomique afin de l'aider dans la réalisation de ses travaux d'évaluation. En 2008-2009, quatre-vingt-cinq personnes l'ont assistée à titre d'expert externe ou encore, de membre d'un comité consultatif. Les frais occasionnés par les visites d'établissements, les réunions des comités, s'élèvent à 97 001 \$, ce qui représente 15,4 % du budget de fonctionnement.

Participation d'experts externes aux travaux de la Commission

Années	Nombre de personnes	Coûts (\$)	Pourcentage du budget de fonctionnement (%)
2008-2009	85	97 001	15,4
2007-2008	62	60 596	13,8
2006-2007	70	64 023	22,0
2005-2006	79	66 014	15,0
2004-2005	65	82 060	26,0

Les ressources informationnelles

Au cours de l'année, la Commission a consacré 18 954 \$ au soutien et au développement de ses ressources informationnelles :

- 2 893 \$ consacrés à l'acquisition des mises à jour et les droits d'utilisation pour différents logiciels;
- 16 061 \$ consacrés au développement de son parc informatique.

Chapitre 5

Exigences législatives et gouvernementales

Rapport d'activités

En vertu de l'article 22 de sa loi constitutive, la Commission doit, chaque année, soumettre au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport un rapport de ses activités pour l'année scolaire se terminant le 30 juin. Comme l'essentiel de ses activités sert de base au contenu des deux chapitres consacrés à la présentation des résultats, il est question ici uniquement des autres activités réalisées au cours de l'année.

Réunions de la Commission

Du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009, la Commission a tenu dix réunions totalisant 17 jours. Lors de ces réunions, elle a adopté 59 rapports d'évaluation, dont 21 dans leur version préliminaire.

Publications

Au cours de l'année, la Commission a adopté et publié un rapport synthèse sur l'opération en évaluation de programmes qu'elle a complétée à l'automne 2008. La Commission a également publié son rapport annuel de gestion 2007-2008 qui a été déposé à l'Assemblée nationale le 9 avril 2009. La liste complète des publications de la Commission est présentée à l'annexe IX, page 74.

Communications

En janvier 2009, la Commission a rendu public le rapport synthèse *Évaluation de programmes du renouveau de l'enseignement collégial* (conférence de presse et lancement). La Commission a continué d'alimenter son site Internet en y déposant le résultat de ses évaluations. Le site compte maintenant plus de 1 770 rapports d'évaluation adressés aux collègues, ainsi que tous les autres documents officiels de la Commission.

Relations avec divers organismes

Tout au long de l'année, la Commission a été en contact avec divers intervenants ou organismes concernés par l'enseignement collégial et par l'évaluation, soit en donnant des conférences, en participant à des colloques ou encore, en rencontrant des représentants et représentantes de l'un ou l'autre des organismes suivants :

- l'Association des collèges privés du Québec;
- l'Association québécoise de pédagogie collégiale;
- le Comité des enseignants et enseignantes du programme Sciences de la nature;
- la Fédération autonome du collégial (FAC);
- la Fédération des cégeps et ses diverses instances;
- la Fédération des enseignantes et des enseignants de cégep (FEC);
- la Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec (FNEEQ);
- la Fédération du personnel professionnel des collèges (FPPC);
- la Société québécoise de psychologie du travail et des organisations.

Déclaration de services au citoyen

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial ne dispense pas de services directs aux citoyens.

Éthique et déontologie

Le code de déontologie des membres de la Commission a été adopté en avril 2000 et révisé en février 2007. En mai 2009, la Commission a procédé à l'examen du code et aucune modification n'y a été apportée. Par ailleurs, aucun cas en matière d'éthique et de déontologie n'est survenu au cours de l'année. Le texte intégral du code se retrouve à l'annexe X, page 76.

En 2008-2009, la Commission a formalisé ses pratiques déontologiques relatives à ses opérations d'évaluation dans un code élaboré à l'intention des personnes agissant à titre d'expert au sein des comités de visite, des comités consultatifs ou de tout autre comité dans le cadre des opérations d'évaluation que la Commission conduit dans les établissements. Chaque personne qui accepte d'agir à titre d'expert s'engage ainsi à éviter de se placer en situation de conflit d'intérêts et à garder confidentiel tout renseignement sur un établissement acquis dans le cadre des activités d'évaluation de la Commission auxquelles elle a participé. Elle remplit une déclaration d'intérêts comportant la liste des établissements susceptibles de la placer en situation de conflit.

Plan d'action de développement durable

La Commission souscrit aux objectifs de la stratégie de développement durable du gouvernement du Québec. En 2007-2008, la Commission a amorcé les travaux en vue de l'élaboration de son plan d'action de développement durable, travaux qu'elle complétera au cours de la prochaine année.

Il est toutefois pertinent de mentionner que la Commission a réalisé quelques activités de sensibilisation auprès du personnel dont la diffusion d'une dizaine de capsules dédiées à la stratégie gouvernementale et l'installation d'un système de récupération multimatières incluant une formation à laquelle plus de la moitié des membres du personnel ont participé. Enfin, les personnes responsables des achats et du développement durable ont assisté à un séminaire de formation sur les acquisitions écoresponsables organisé par le Forum des gestionnaires en ressources matérielles du gouvernement du Québec.

Politique linguistique

Conformément à la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'administration publique, la Commission a adopté, en juin 2007, une politique linguistique qu'elle a présentée à son personnel au début de l'automne suivant.

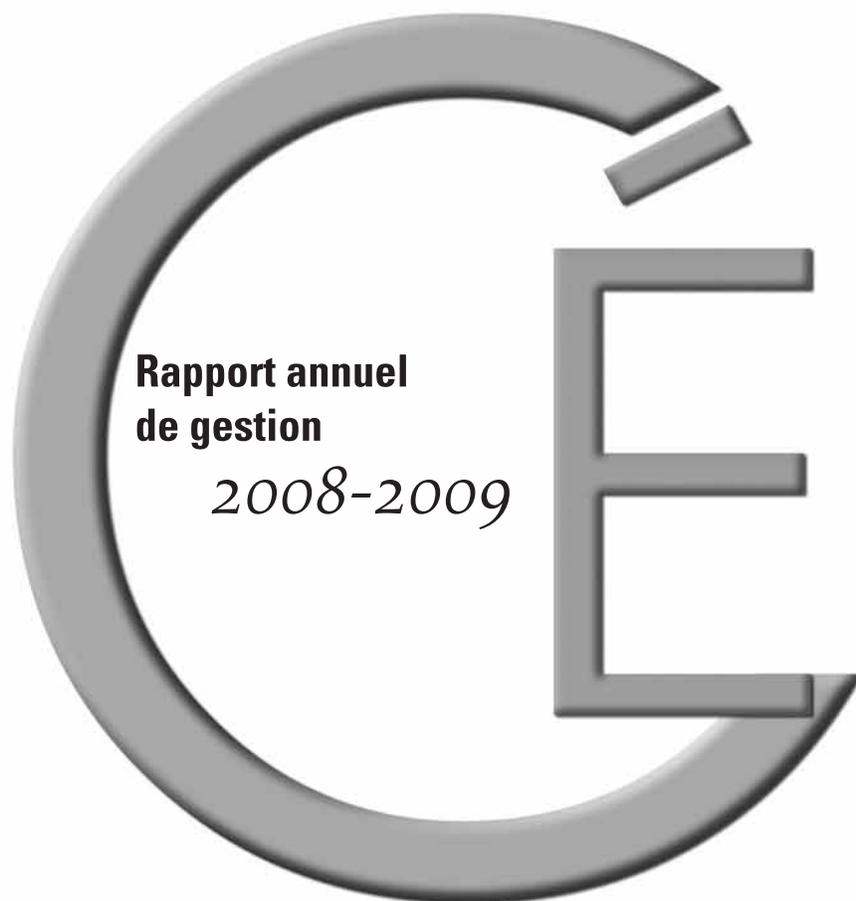
Protection des renseignements personnels et accès à l'information

Au cours de l'exercice financier 2008-2009, la Commission a reçu une demande d'accès à l'information conformément aux dispositions de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels. Elle lui a donné les suites appropriées dans les délais prescrits par la loi.

Les droits d'accès aux fichiers informatiques contenant des renseignements personnels sont accordés de façon rigoureuse, qu'il s'agisse de l'accès aux fichiers concernant le personnel de la Commission ou à ceux regroupant les listes des experts externes qui participent aux travaux de la Commission. À cet égard, elle a défini un profil d'accès aux renseignements personnels pour chacune des catégories d'utilisateurs de son système d'information et de gestion et elle a organisé la sécurité du système en fonction de ces profils.

Recommandations du Vérificateur général du Québec

Aucune recommandation ne concerne la Commission.



ANNEXES

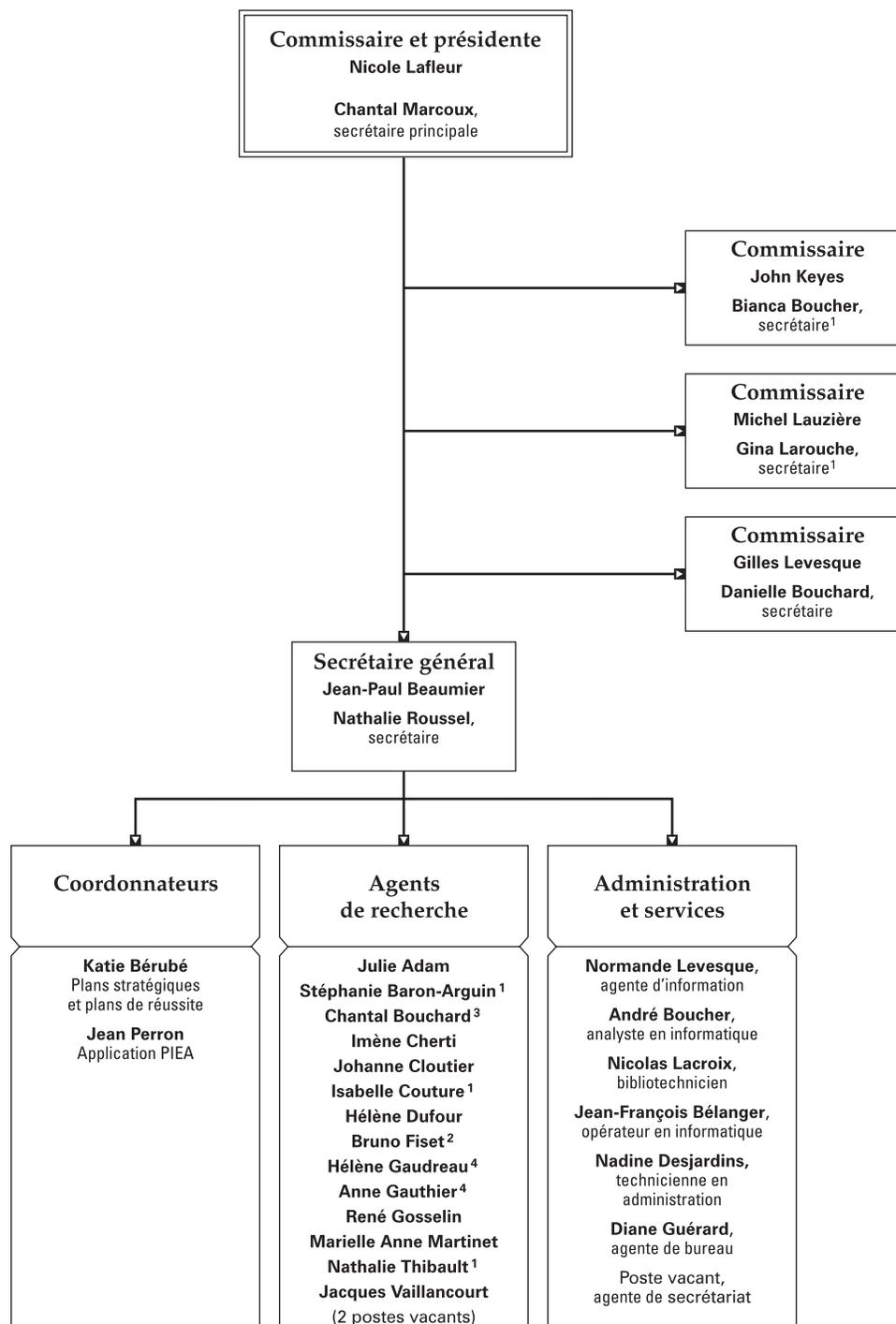
Annexe I

Tableau schématique – Plan stratégique 2007-2011

Mission				
La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial est un organisme d'assurance qualité public et indépendant dont la mission est de contribuer au développement de la qualité de l'enseignement de cette qualité.				
Vision				
La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial est reconnue pour sa contribution spécifique au développement de la qualité, à la crédibilité et à la reconnaissance de la formation offerte dans les établissements d'enseignement collégial.				
Enjeux	L'efficacité du système d'assurance qualité des collèges dans un contexte d'internationalisation de la formation et de mobilité.	Le développement continu de la qualité de l'enseignement collégial.	La crédibilité et la reconnaissance de la qualité de l'enseignement collégial et de sa pertinence.	La qualité des évaluations menées par les collègues.
Orientation	Réaliser, avec la collaboration des collègues, des évaluations pertinentes qui permettent de mesurer l'efficacité de leur système d'assurance qualité.	S'assurer du meilleur impact possible des recommandations et des constats de la Commission au regard du développement de la qualité de l'enseignement collégial.	Témoigner du développement de la qualité de l'enseignement collégial pour contribuer à sa crédibilité et à sa reconnaissance.	Contribuer au maintien des capacités des collègues en matière d'évaluation.
Axes d'intervention et objectifs	<p>Les opérations d'évaluation de la Commission</p> <ul style="list-style-type: none"> D'ici à la session d'hiver 2009, s'assurer que tous les établissements satisfassent aux exigences réglementaires quant à l'adoption d'une politique d'évaluation des programmes. Compléter l'évaluation de l'efficacité des composantes d'assurance qualité prévues à la réglementation (politiques institutionnelles d'évaluation des programmes et d'évaluation des apprentissages, plan de réussite, plan stratégique). Définir une opération d'évaluation de l'efficacité du système d'assurance qualité de chaque établissement, opération qui serait réalisée selon une périodicité connue. <p>La veille stratégique</p> <ul style="list-style-type: none"> Situer l'enseignement collégial québécois dans le contexte canadien et international. 	<p>L'impact des travaux de la Commission sur les collègues</p> <ul style="list-style-type: none"> Faire en sorte que les collègues donnent des suites appropriées aux recommandations de la Commission à l'intérieur du délai prévu et modifier le jugement, le cas échéant. Évaluer le suivi des recommandations formulées lors de l'évaluation institutionnelle. <p>L'impact des travaux de la Commission sur l'ensemble des partenaires et interlocuteurs de l'enseignement collégial</p> <ul style="list-style-type: none"> S'assurer de la prise en compte par les partenaires et les interlocuteurs des constats faits par la Commission dans ses rapports synthèses. 	<p>La connaissance du mandat de la Commission</p> <ul style="list-style-type: none"> S'assurer que les publics visés connaissent le mandat de la Commission. <p>La connaissance des travaux de la Commission</p> <ul style="list-style-type: none"> S'assurer que les publics visés connaissent les travaux d'évaluation de la Commission dans les établissements et les progrès réalisés à la suite de ces évaluations. 	<p>L'accompagnement des collègues</p> <ul style="list-style-type: none"> Dans le respect de l'autonomie des collègues et de l'indépendance de la Commission, assurer aux collègues l'accompagnement requis pour la réalisation d'évaluations rigoureuses et utiles lors des opérations demandées par la Commission.

Organigramme au 31 mars 2009

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial



1. Personnel occasionnel
2. Congé sans solde jusqu'au 18 mai 2009
3. Congé sans solde jusqu'au 15 juin 2009
4. Personnel en prêt de service

Comités consultatifs et experts externes

Membres des comités consultatifs en 2008-2009

Comité consultatif sur l'évaluation de l'application de la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages

Gilles Levesque
Commissaire
Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Johanne Bouchard
Directrice générale
Académie de l'Entrepreneurship Québécois inc.

Christian Corno
Directeur adjoint à l'enseignement
Collège Champlain - Saint-Lambert

Raymond Genest
Directeur des études à la retraite
Cégep de Sherbrooke

René Gingras
Adjoint à la Direction des études
Cégep de Rivière-du-Loup

Josée Lafleur
Directrice des études à la retraite
Cégep de Rimouski

Claudette Leblanc
Directrice des services aux étudiants et
Secrétaire générale
Cégep de Saint-Laurent

Sophie Lemieux
Conseillère pédagogique
Campus de Québec du Cégep Limoilou

Louise Martin
Coordonnatrice du Département des soins infirmiers
à la retraite
Cégep de Sept-Îles

Christian Morin
Conseiller pédagogique
Cégep de Sainte-Foy

Oscar Moya
Professeur de philosophie, coordonnateur départemental
Collège François-Xavier-Garneau

Guy Papillon
Directeur des études à la retraite
Cégep de Saint-Hyacinthe

Élaine Simard
Conseillère pédagogique
Collège de Rosemont

Gilles Raïche
Professeur
UQAM

Sylvie Vézina
Directrice des études
Collège O'Sullivan de Québec

Jean Perron
Coordonnateur de projet
Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Comité consultatif sur l'évaluation de l'efficacité des plans stratégiques des cégeps et des plans de réussite des collèges privés subventionnés

Plans stratégiques des cégeps :

Michel Lauzière
Commissaire
Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Luc Amyotte
Professeur
Cégep de Drummondville

Denise Bélanger
Directrice des ressources humaines
Collège de Bois-de-Boulogne

Line Chouinard
Conseillère pédagogique
Cégep de Chicoutimi

Sylvie Desaulniers
Gestionnaire
Ministère des Affaires municipales et des Régions

Richard Fillion
Directeur général
Collège Dawson

Daniel Fiset
Adjoint à la Direction des études
Cégep du Vieux Montréal

Sylvie Fortin
Directrice des communications et des affaires corporatives
Collège François-Xavier-Garneau

Madame Carole Gagnon
Vice-présidente, services-conseils
CGI

Marie-Johanne Lacroix
Directrice générale
Cégep de Granby Haute-Yamaska

André Morin
Directeur général
Cégep de Rivière-du-Loup

Christiane Piché

Vice-rectrice adjointe à la recherche
Université Laval

Richard Pigeon

Directeur des études
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu

Claude Rivard

Conseiller en gestion
CR Conseil inc.

Serge Tessier

Directeur général
Cégep de Saint-Jérôme

Daniel Trudel

Coordonnateur
Cégep Limoilou

Katie Bérubé

Coordonnatrice
Commission de l'évaluation de l'enseignement collégial

**Comité consultatif sur l'évaluation
de l'efficacité des plans stratégiques des cégeps
et des plans de réussite des collèges privés
subventionnés**

Plans de réussite des collèges privés subventionnés :

Michel Lauzière

Commissaire
Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Line Chouinard

Conseillère pédagogique
Cégep de Chicoutimi

Paulette Dupuis

Directrice des études
Collège Mérici

Daniel Fiset

Adjoint à la Direction des études
Cégep du Vieux Montréal

Marie-Johanne Lacroix

Directrice générale
Cégep de Granby Haute-Yamaska

Suzanne Nadeau

Directrice des études
Collège O'Sullivan de Montréal

Richard Pigeon

Directeur des études
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu

Ninon St-Pierre

Directrice des études
Collège international des Marcellines

Katie Bérubé

Coordonnatrice
Commission de l'évaluation de l'enseignement collégial

Experts externes auxquels la Commission a fait appel en 2008-2009¹

Application de la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages

Luc Amyotte

Professeur
Cégep de Drummondville

Roney Audet

Coordonnateur de département
Cégep de Drummondville

Gérard Aupart

Adjoint à la Direction des études à la retraite
Cégep de Sherbrooke

Louise Balaux

Coordonnatrice du développement pédagogique à la retraite
Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue

Danielle-Claude Bélanger

Conseillère pédagogique
Collège de Maisonneuve

Serge Bélisle

Directeur de la formation continue à la retraite
Cégep de Sherbrooke

Pierrette Bergeron

Conseillère pédagogique
Cégep Limoilou

Réjean Bergeron

Adjoint à la Direction des études
Cégep de Sherbrooke

Sylvie Bergeron

Adjointe au directeur général à la retraite
Cégep de Jonquière

Edward Berryman

Adjoint à la Direction des études
Cégep de Sainte-Foy

Louise Bolduc

Conseillère pédagogique
Cégep de Saint-Félicien

Josée Bouchard

Analyste de la planification et de l'évaluation
Collège régional Champlain

Michelle Bouchard

Conseillère pédagogique
Collège Alma

Germain Bouffard

Directeur des études à la retraite
Cégep de Lévis-Lauzon

Marcel Boulais

Professeur
Cégep de Jonquière

Normand Bourgeois

Conseiller pédagogique
Champlain - St. Lawrence

Claire Branchaud

Conseillère pédagogique
Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue

Marcel Brien

Directeur des études à la retraite
Campus Notre-Dame-de-Foy

Ernest Carbonneau

Professeur à la retraite
Cégep de Sept-Îles

Claude Caron

Professeur
Université Laval

Louise Coll

Professeure
Collège François-Xavier-Garneau

Michèle Comtois

Directrice de l'enseignement et des programmes
Cégep de Sherbrooke

Florian Côté

Conseiller pédagogique à la retraite
Collège d'Alma

Linda Côté

Adjointe à la Direction des études
Collège François-Xavier-Garneau

Andrée Déry

Conseillère pédagogique
Université de Sherbrooke

Denis Deschamps

Conseiller pédagogique
Cégep de Victoriaville

Michel Duffy

Professeur à la retraite
Collège de Valleyfield

Nicolas Faucher

Professeur
Campus de Charlesbourg du Cégep Limoilou

Joël Findlay

Conseiller pédagogique
Collège Ahuntsic

Hubert Fortin

Directeur des études à la retraite
Collège Lafleche

Hélène Fournier

Conseillère pédagogique et professeure
Cégep Beauce-Appalaches

Marie Gagnon

Adjointe à la Direction des études
Collège de Maisonneuve

Sylvie Garant

Conseillère pédagogique
Cégep de Jonquière

1. Il s'agit des experts externes ayant effectué des visites entre le 1^{er} avril 2008 et le 31 mars 2009.

Jean Gaudreau

Directeur adjoint aux études
Cégep de Lévis-Lauzon

Raymond Genest

Directeur des études à la retraite
Cégep de Sherbrooke

René Gingras

Adjoint à la Direction des études
Cégep de Rivière-du-Loup

Yves Goudreault

Directeur des études
Cégep de Sorel-Tracy

Donald Grondin

Conseiller pédagogique
Cégep de Drummondville

Daniel Guillemette

Professeur et coordonnateur du Département de chimie
Cégep de Sainte-Foy

Malika Habel

Adjointe à la Direction des études
Cégep André-Laurendeau

Lucie Hamel

Adjointe à la Direction des études
Collège Laflèche

Réjean Huot

Professeur à la retraite
Cégep Limoilou

Mario Julien

Professeur et responsable de la coordination départementale
Cégep de Jonquière

Gilles Kirouac

Secrétaire général à la retraite
Université Laval

Josée Lafleur

Directrice des études à la retraite
Cégep de Rimouski

Marcel Lafleur

Conseiller pédagogique
Cégep Limoilou

Suzanne Lahaie

Adjointe à la Direction des études et responsable du
développement pédagogique
Collège Montmorency

Georges Thomas Lake

Professeur à la retraite
Collège Centennial

André Lapré

Directeur des études à la retraite
Collège André-Grasset

Régis Larouche

Professeur à la retraite
Cégep de Chicoutimi

Carol LaVack

Conseillère pédagogique
Cégep de Drummondville

Paul Lavoie

Adjoint à la Direction des études à la retraite
Cégep de Sherbrooke

Claudette Leblanc

Directrice des services aux étudiants et secrétaire générale
Cégep de Saint-Laurent

Philippe-André Lemay

Professeur
Cégep Beauce-Appalaches

Claude Lizé

Professeur à la retraite
Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue

Louise Martin

Coordonnatrice du Département de soins infirmiers à la retraite
Cégep de Sept-Îles

François Ménard

Professeur
Académie de l'Entrepreneurship Québécois inc.

Suzanne Métras

Conseillère pédagogique
Cégep de Sainte-Foy

Nathalie Michaud

Conseillère pédagogique
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu

Christian Morin

Conseiller pédagogique
Cégep de Sainte-Foy

Hélène Morin

Professeure et coordonnatrice de programme
Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne

Jean Morin

Directeur des études
Collège Laflèche

Johanne Myre

Conseillère pédagogique
Collège de Bois-de-Boulogne

Marie Ouellet

Aide pédagogique
Campus Louis-Reboul du Cégep de l'Outaouais

Camil Pagé

Coordonnateur au Département de mathématiques
Cégep de Sainte-Foy

Guy Papillon

Directeur des études à la retraite
Cégep de Saint-Hyacinthe

Marlène Parent

Adjointe à la Direction des études
Cégep de Drummondville

Hélène Pelletier

Directrice adjointe et responsable du Campus
Cégep de l'Outaouais Campus Félix-Leclerc

Louis Pilote

Professeur à la retraite
Cégep de Sainte-Foy

Nicole Raymond

Adjointe à la Direction des études et des services aux étudiants
à la retraite
Collège de Bois-de-Boulogne

Johanne Renault

Directrice des études
Collège Bart (1975)

Richard Riopel

Conseiller pédagogique
Cégep de l'Outaouais

Claude Roy

Conseiller pédagogique
Cégep André-Laurendeau

Michael Sendbuehler

Professeur
Collège Marianopolis

Catherine Sidorenko

Adjointe à la Direction des études
Cégep John Abbott

Élaine Simard

Conseillère pédagogique
Collège de Rosemont

Anic Sirard

Professeure
Collège Montmorency

Robert St-Amour

Professeur
Collège Ahuntsic

François Sylvain

Professeur
Cégep de Drummondville

Bernard Thériault

Coordonnateur et responsable de programme en Génie
industriel
Cégep Limoilou

Claude Thibaudeau

Adjoint à la Direction des études
Cégep de Sherbrooke

Huguette Thibeault

Professeure
Cégep de Saint-Hyacinthe

Josée Thivierge

Agente de recherche en sociologie et anthropologie
Cégep de Jonquière

Nicolas Thomas

Directeur général
Collège de Gestion et Technologie de Montréal inc.

Mireille Vachon

Professeure
Collège Marianopolis

Sylvie Vézina

Directrice des études
Collège O'Sullivan de Québec

Annexe IV

Rapports d'évaluation transmis aux établissements en 2008-2009

Application PIEA (16 rapports)

Rapports dans leur version préliminaire (15)

Établissements publics (3)

Cégep de Granby Haute-Yamaska
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
Cégep de Saint-Laurent

Établissements privés non subventionnés (5)

Académie de l'Entrepreneurship Québécois inc.
Collège April-Fortier
Collège La Cabriole
Collège Technique de Montréal inc.
École nationale de théâtre du Canada

Établissements privés subventionnés (7)

Collège Laflèche
Collège Centennial
Collège Mother House
Collège O'Sullivan de Montréal
Collège préuniversitaire Nouvelles Frontières
Conservatoire Lassalle
École de musique Vincent-d'Indy

Rapport définitif (1)

Établissement privé subventionné (1)

Collège Mother House

Évaluation de programme – Opération 2005 (1 rapport)

Rapport dans leur version préliminaire (1)

Établissement privé subventionné (1)

École de musique Vincent-d'Indy

Plans de réussite des collèges privés subventionnés (3 rapports)

Rapports définitifs (3)

Collège Ellis campus de Trois-Rivières
Collège Bart (1975)
École de musique Vincent-d'Indy

Plans stratégiques des cégeps incluant leurs plans de réussite (3 rapports)

Rapports définitifs (3)

Collège Gérald-Godin (1^{er} plan)
Collège Gérald-Godin (plan de réussite seulement)
Cégep Limoilou

Suites données aux recommandations de la Commission (22 rapports)

Évaluation de programme – Opération 2005 (14)

Cégep Beauce-Appalaches
Collège de Bois-de-Boulogne
Collège Édouard-Montpetit
Collège Gérald-Godin
Cégep régional de Lanaudière à Joliette
Collège Lionel-Groulx
Collège Montmorency
Collège de Rosemont
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
Cégep de Thetford
Cégep de Trois-Rivières
Collège de Valleyfield
Collège LaSalle
Collège préuniversitaire Nouvelles Frontières

Formation générale (2)

Collège Édouard-Montpetit
Collège O'Sullivan de Québec

Évaluation institutionnelle (5)

Collège de Bois-de-Boulogne
Collège régional Champlain
Cégep Limoilou
Cégep Marie-Victorin
Collège de Valleyfield

Plan stratégique des cégeps (1)

Collège de Rosemont

Politiques institutionnelles

Politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages PIEA (5 rapports)

Établissements publics (4)

Collège régional Champlain
Cégep régional de Lanaudière à l'Assomption
Collège de Maisonneuve
Cégep de l'Outaouais

Établissement privé subventionné (1)

Institut Teccart (2003)

Évaluations en cours au 30 juin 2009

Application de la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (98 établissements)²

Rapports dans leur version préliminaire transmis aux collèges (14 rapports)

Établissements publics (3)

Cégep de Granby Haute-Yamaska
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
Cégep de Saint-Laurent

Établissements privés non subventionnés (5)

Académie de l'Entrepreneurship Québécois inc.
Collège April-Fortier
Collège La Cabriole
Collège Technique de Montréal inc.
École nationale de théâtre du Canada

Établissement privé subventionné (6)

Collège Centennial
Collège Lafèche
Collège O'Sullivan de Montréal
Collège préuniversitaire Nouvelles Frontières
Conservatoire Lassalle
École de musique Vincent-d'Indy

Rapports dans leur version préliminaire en cours d'élaboration (45 rapports)

Établissements publics (25)

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
Cégep Beauce-Appalaches
Collège régional Champlain
Cégep de Chicoutimi
Cégep de Drummondville
Collège François-Xavier-Garneau
Collège Gérald-Godin
Collège Héritage
Cégep de Jonquière
Cégep régional de Lanaudière à l'Assomption
Cégep régional de Lanaudière à Joliette
Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne
Cégep de La Pocatière
Collège Montmorency
Cégep de l'Outaouais
Cégep de Rivière-du-Loup
Cégep de Saint-Jérôme

Cégep de Sainte-Foy
Collège Shawinigan
Cégep de Sherbrooke
Cégep de Sorel-Tracy
Cégep de Trois-Rivières
Collège de Valleyfield
Cégep de Victoriaville
Cégep du Vieux Montréal

Établissements privés subventionnés (6)

Campus Notre-Dame-de-Foy
Collège André-Grasset
Collège international des Marcellines
Collège Jean-de-Brébeuf
Collège Mérici
Collège O'Sullivan de Québec

Établissements privés non subventionnés (14)

Collège de l'immobilier du Québec
Collège de photographie Marsan
Collège Herzing
Collège Info-Technique
Collège Inter-Dec
Collège MultiHexa Québec
Collège MultiHexa Saguenay/Lac-Saint-Jean
Collège radio télévision de Québec inc.
Collège Salette inc.
École du Show-Business
Institut d'enregistrement du Canada enr.
Institut supérieur d'informatique (ISI)
Institut Trébas Québec inc.
Musitechnic Formation

Rapports d'autoévaluation reçus et visites à faire (28 rapports)

Établissements publics (21)

Collège Ahuntsic
Cégep André-Laurendeau
Collège d'Alma
Cégep de Baie-Comeau
Collège de Bois-de-Boulogne
Collège Dawson
Collège Édouard-Montpetit
Cégep de la Gaspésie et des Îles

2. Cent quatre établissements étaient visés par l'opération. Deux collèges privés subventionnés ont cessé d'offrir la formation collégiale, un autre venait d'être créé lors du lancement de l'opération, un collège privé non subventionné a reçu son permis ultérieurement et deux autres ont cessé leurs activités. Le tableau porte donc sur la situation pour 98 établissements. L'un des collèges privés subventionnés ayant cessé ses activités a reçu la version préliminaire et la version définitive de son rapport.

Cégep John Abbott
Cégep de Lévis-Lauzon
Cégep Limoilou
Collège Lionel-Groulx
Cégep Marie-Victorin
Collège de Maisonneuve
Cégep de Matane
Cégep de Rimouski
Collège de Rosemont
Cégep de Saint-Hyacinthe
Cégep de Sept-Îles
Cégep de Thetford
Collège Vanier

Établissements privés subventionnés (3)

Collège Bart (1975)
Collège LaSalle
Séminaire de Sherbrooke

Établissements privés non subventionnés (2)

Les Ateliers de danse moderne de Montréal inc.³
Collège CDI / Administration. Technologie. Santé

*Établissements relevant d'un ministère
ou d'une université (2)*

Institut de technologie agroalimentaire
Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec

**Rapports d'autoévaluation attendus
(11 rapports)**

Établissement public (1)

Cégep de Saint-Félicien

Établissements privés subventionnés (5)

Collège Ellis campus de Drummondville
Collège Ellis campus de Trois-Rivières
Collège Marianopolis
École nationale de cirque
Institut Teccart (2003)

Établissements privés non subventionnés (3)

Collège d'enseignement en immobilier inc.
Collège de l'Estrie inc.
École nationale de l'humour

*Établissements relevant d'un ministère
ou d'une université (2)*

Campus Macdonald
Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec

3. Les Ateliers de danse moderne de Montréal offre, en collaboration avec le Cégep du Vieux Montréal, le programme Danse-interprétation, volet contemporain (DEC 561.B0). Le rapport d'autoévaluation des Ateliers est inclus dans celui du Cégep. Pour compléter l'information, la Commission effectuera une visite aux Ateliers au cours de l'année 2009-2010.

Annexe VI

Suites données par les collèges aux recommandations de la Commission au 30 juin 2009

Évaluation de programme ou d'une composante de programme

Opération 2005-2008⁴ (72 établissements)⁵

Processus d'évaluation terminé (16)

Établissements publics (12)

Collège Ahuntsic
Collège de Bois-de-Boulogne
Collège Champlain – Lennoxville
Collège Dawson
Cégep de Drummondville
Cégep de Jonquière
Cégep Marie-Victorin
Collège Montmorency
Collège de Rosemont
Cégep de Sainte-Foy
Cégep de Trois-Rivières
Cégep du Vieux Montréal

Établissements privés subventionnés (4)

Collège Bart (1975)
Collège Lafèche
Collège international des Marcellines
Collège Marianopolis

Suites attendues (31)

Établissements publics (23)

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
Collège d'Alma
Cégep André-Laurendeau
Cégep Beauce-Appalaches
Collège Champlain – Saint-Lambert
Collège Champlain – St.Lawrence
Cégep de Chicoutimi
Collège Édouard-Montpetit*
Collège François-Xavier-Garneau
Cégep de la Gaspésie et des Îles
Collège Gerald-Godin*
Cégep de Granby Haute-Yamaska
Cégep John Abbott

Cégep régional de Lanaudière à Joliette*
Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne*
Collège Lionel-Groulx
Collège de Maisonneuve
Cégep de Matane
Cégep de l'Outaouais*
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
Cégep de Sept-Îles*
Cégep de Sherbrooke
Collège de Valleyfield

Établissements privés subventionnés (8)

Collège André-Grasset
Collège Centennial*
Collège Jean-de-Brébeuf
Collège LaSalle*
Collège O'Sullivan de Montréal
Collège préuniversitaire Nouvelles Frontières
École nationale de cirque*
Conservatoire Lassalle*

Suites en cours d'évaluation à la Commission (19)

Établissements publics (17)

Cégep de Baie-Comeau
Collège Héritage
Cégep régional de Lanaudière à l'Assomption
Cégep de La Pocatière
Cégep de Lévis-Lauzon
Cégep Limoilou
Cégep de Rimouski*
Cégep de Rivière-du-Loup
Cégep de Saint-Félicien*
Cégep de Saint-Hyacinthe
Cégep de Saint-Jérôme
Cégep de Saint-Laurent
Collège Shawinigan
Cégep de Sorel-Tracy

4. Un astérisque identifie les collèges qui, par le biais de cette opération, devaient compléter l'évaluation demandée lors de l'évaluation de l'application de la politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP) réalisée en 1998-2002. Lors de l'évaluation de programme dont il est question ici, le Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne n'avait pas encore élaboré sa propre PIEP. La Commission procédera donc à l'évaluation de l'application de cette politique à un autre moment.

5. L'évaluation a touché 73 établissements. Un établissement privé subventionné n'offre plus de formation collégiale depuis juin 2008. Le tableau porte donc sur la situation pour 72 établissements.

Cégep de Thetford
Collège Vanier*
Cégep de Victoriaville

Établissements privés subventionnés (2)

Collège Mérici
Collège O'Sullivan de Québec

**Rapports dans leur version préliminaire
transmis aux collèges (3)**

Établissements privés subventionnés (3)

Collège Ellis campus de Drummondville*
Collège Ellis campus de Trois-Rivières*
École de musique Vincent-d'Indy*

**Rapports dans leur version préliminaire
en cours d'élaboration (1)**

Établissement privé subventionné (1)

Campus Notre-Dame-de-Foy

Évaluation reportée à une date ultérieure (2)

Établissements privés subventionnés (2)

Institut Teccart (2003) en 2010*
Séminaire de Sherbrooke en 2009*

Évaluation de programmes conduisant à une attestation d'études collégiales dans les établissements privés non subventionnés en 2001-2003 (9 établissements)⁶

Processus d'évaluation terminé (8)

Collège CDI Administration. Technologie. Santé
Collège de l'Estrie inc.
Collège Herzing
Collège Info-Technique
Collège Inter-Dec
Institut d'enregistrement du Canada
Institut supérieur d'informatique ISI
Institut Trébas Québec inc.

Nouvelle autoévaluation (1)

École du Show-Business : Production d'événements culturels et corporatifs (NNC.03), échéance à déterminer

6. L'évaluation a touché 19 établissements. Depuis, le Collège CDI a fusionné avec le Collège Delta et neuf autres établissements ont fermé leurs portes. Le tableau porte donc sur la situation pour les 9 établissements offrant encore une formation collégiale.

Évaluation de la composante de formation générale des programmes d'études en 1997-2000 (84 établissements)⁷

Processus d'évaluation terminé (74)

Établissements publics (52)

Collège Ahuntsic
 Collège d'Alma
 Cégep de Baie-Comeau
 Cégep Beauce-Appalaches
 Collège de Bois-de-Boulogne
 Collège Champlain – Lennoxville
 Collège Champlain – Saint-Lambert
 Collège Champlain – St. Lawrence
 Cégep de Chicoutimi
 Collège Dawson
 Cégep de Drummondville
 Collège François-Xavier-Garneau
 Cégep de la Gaspésie et des Îles⁸
 Centre d'études collégiales de Carleton (Gaspésie)
 Cégep de Granby Haute-Yamaska
 Collège Héritage
 Collège John Abbott
 Cégep de Jonquière
 Centre d'études collégiales en Charlevoix (Jonquière)
 Cégep régional de Lanaudière à Joliette
 Cégep régional de Lanaudière à l'Assomption
 Cégep de La Pocatière
 Centre d'études collégiales de Montmagny (La Pocatière)
 Cégep de Lévis-Lauzon
 Cégep Limoilou
 Collège Lionel-Groulx
 Cégep Marie-Victorin⁹
 Cégep Marie-Victorin :
 - Campus Beth Jacob et Chaya Mushka¹⁰
 - Torah and Vocational Institute
 Cégep de Matane
 Collège Montmorency
 Cégep de l'Outaouais
 Collège de la région de l'Amiante
 Cégep de Rivière-du-Loup
 Cégep de Rimouski
 Centre matapédien d'études collégiales (Rimouski)
 Institut maritime du Québec (Rimouski)
 Collège de Rosemont
 Cégep @ distance (Rosemont)
 Cégep de Saint-Félicien
 Cégep de Saint-Hyacinthe
 Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
 Cégep de Saint-Jérôme
 Centre collégial de Mont-Laurier (Saint-Jérôme)
 Cégep de Sainte-Foy
 Cégep de Saint-Laurent
 Cégep de Sept-Îles
 Collège Shawinigan
 Cégep de Sherbrooke
 Cégep de Sorel-Tracy

Collège de Valleyfield
 Cégep du Vieux Montréal

Établissements privés subventionnés (16)

Campus Notre-Dame-de-Foy
 Collège André-Grasset
 Collège d'affaires Ellis inc.
 Collège Bart (1975)
 Collège Centennial
 Collège international des Marcellines
 Collège Jean-de-Brébeuf
 Collège Laflèche
 Collège LaSalle
 Collège Marianopolis
 Collège Mérici
 Collège O'Sullivan de Montréal
 Conservatoire Lassalle
 Institut Teccart
 École commerciale du Cap
 École de musique Vincent-d'Indy

Établissements relevant d'un ministère ou d'une université (6)

Campus MacDonald
 Conservatoire de musique de Montréal
 Conservatoire de musique de Québec
 Institut de technologie agroalimentaire
 - Campus de La Pocatière
 - Campus de Saint-Hyacinthe
 Institut du tourisme et d'hôtellerie du Québec

Suites en cours d'évaluation à la Commission (1)

Établissement public (1)

Cégep de Victoriaville

Suites attendues (9)

Établissements publics (7)

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
 Cégep André-Laurendeau
 Collège Édouard-Montpetit
 Collège de Maisonneuve
 Centre d'études collégiales à Chibougamau (Saint-Félicien)
 Cégep de Trois-Rivières
 Collège Vanier

Établissements privés subventionnés (2)

Collège O'Sullivan de Québec
 Séminaire de Sherbrooke

7. L'évaluation a touché 87 établissements. Depuis, trois établissements privés subventionnés n'offrent plus de formation collégiale. Le tableau porte donc sur la situation pour 84 établissements.

8. Le rapport du Cégep de la Gaspésie et des Îles porte sur l'évaluation de la formation générale au Campus de Gaspé, au Centre d'études collégiales des Îles-de-la-Madeleine et au Centre spécialisé des pêches.

9. Le Cégep Marie-Victorin a produit trois rapports : enseignement régulier, formation continue, milieu carcéral.

10. La formation générale a été réévaluée dans ces écoles relevant du Cégep Marie-Victorin au cours de l'année 2002-2003.

Évaluation des programmes *Techniques administratives et Coopération* en 1996-1999 (59 établissements)¹¹

Processus d'évaluation terminé (56)

Établissements publics (48)

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
Collège Ahuntsic
Collège d'Alma
Cégep de Baie-Comeau
Collège de Bois-de-Boulogne
Collège Champlain – Lennoxville
Collège Champlain – Saint-Lambert
Collège Champlain – St. Lawrence
Cégep de Chicoutimi
Collège Dawson
Cégep de Drummondville
Collège Édouard-Montpetit
Collège François-Xavier-Garneau
Cégep de la Gaspésie et des Îles
Cégep de Granby Haute-Yamaska
Collège Héritage
Collège John Abbott
Cégep de Jonquière
Cégep de La Pocatière
Cégep de Lévis-Lauzon
Cégep Limoilou
Collège Lionel-Groulx
Cégep Marie-Victorin
Cégep de Matane
Collège Montmorency
Cégep de l'Outaouais
Collège de la région de l'Amiante
Cégep régional de Lanaudière à Joliette
Cégep de Rimouski
Cégep de Rivière-du-Loup
Collège de Rosemont
Cégep de Saint-Félicien
Centre d'études collégiales à Chibougamau (Saint-Félicien)
Cégep de Sainte-Foy
Cégep de Saint-Hyacinthe
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
Cégep de Saint-Jérôme
Centre collégial de Mont-Laurier (Saint-Jérôme)
Cégep de Saint-Laurent
Cégep de Sept-Îles
Collège Shawinigan
Cégep de Sherbrooke
Cégep de Sorel-Tracy
Cégep de Trois-Rivières
Collège de Valleyfield
Collège Vanier
Cégep de Victoriaville
Cégep du Vieux Montréal

Établissements privés subventionnés (6)

Collège d'affaires Ellis
Collège de l'Assomption
Collège Bart (1975)¹²
Collège LaSalle
Collège O'Sullivan de Montréal¹³
Séminaire de Sherbrooke

Établissements privés non subventionnés (2)

Académie de l'Entrepreneurship Québécois inc.
Collège de l'immobilier du Québec

Suites attendues (3)

Établissements publics (3)

Cégep André-Laurendeau
Cégep Beauce-Appalaches
Collège de Maisonneuve

11. L'évaluation a touché 67 établissements. Depuis, un établissement privé subventionné n'offre plus de formation collégiale et un autre n'offre plus le programme. Cinq établissements privés non subventionnés n'existent plus et un autre n'offre plus le programme. Le tableau porte donc sur la situation pour 59 établissements.

12. Réévaluation du programme *Commerce international* (AEC - LCA.1C) au cours de l'année 2002-2003.

13. Dossier complété dans la mesure où le Collège continue d'offrir un stage qui ne comporte pas d'unités. Dans le cas contraire, le Collège devra donner suite aux conditions énoncées par la Commission dans sa recommandation sur les stages.

Évaluation institutionnelle

Opération réalisée en 2000-2004 (72 établissements)¹⁴

Processus d'évaluation terminé (21)

Établissements publics (11)

Collège d'Alma
Collège Dawson
Collège Gérald-Godin
Cégep de Granby Haute-Yamaska
Cégep Marie-Victorin
Collège Lionel-Groulx
Cégep de Sainte-Foy
Cégep de Saint-Jérôme
Cégep de Sorel-Tracy
Cégep de Thetford
Collège de Valleyfield

Établissement relevant d'un ministère ou d'une université (1)

Institut de technologie agroalimentaire

Établissements privés subventionnés (9)

Collège André-Grasset
Collège Bart (1975)
Collège Centennial
Collège international des Marcellines
Collège Jean-de-Brébeuf
Collège Laffèche
Collège O'Sullivan de Montréal
Conservatoire Lassalle
École de musique Vincent-d'Indy

Suites attendues (42)

Établissements publics (36)

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
Collège Ahuntsic
Cégep André-Laurendeau
Cégep de Baie-Comeau
Cégep Beauce-Appalaches
Collège de Bois-de-Boulogne
Collège régional Champlain
Cégep de Chicoutimi
Cégep de Drummondville
Collège Édouard-Montpetit
Collège François-Xavier-Garneau
Cégep de la Gaspésie et des Îles
Collège Héritage
Collège John Abbott
Cégep de Jonquière
Cégep régional de Lanaudière
Cégep de La Pocatière
Cégep Limoilou
Cégep de Lévis-Lauzon
Cégep de Matane
Collège de Maisonneuve
Collège Montmorency

Cégep de l'Outaouais
Cégep de Rimouski
Cégep de Rivière-du-Loup
Collège de Rosemont
Cégep de Saint-Félicien
Cégep de Saint-Hyacinthe
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
Cégep de Saint-Laurent
Cégep de Sept-Îles
Collège Shawinigan
Cégep de Sherbrooke
Cégep de Trois-Rivières
Collège Vanier
Cégep du Vieux Montréal

Établissements privés subventionnés (4)

Collège Marianopolis
Collège Mérici
Collège O'Sullivan de Québec
Séminaire de Sherbrooke

Établissements relevant d'un ministère ou d'une université (2)

Campus Macdonald
Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec

Suites en cours d'évaluation à la Commission (3)

Établissement public (1)

Cégep de Victoriaville

Établissements privés subventionnés (2)

Campus Notre-Dame-de-Foy
Collège LaSalle

Réévaluation à faire (2)

Établissements privés subventionnés (2)

Collège Ellis campus de Drummondville – janvier 2011
Collège Ellis campus de Trois-Rivières – janvier 2011

Évaluation reportée à une date ultérieure (4)

Établissements privés subventionnés (3)

Collège préuniversitaire Nouvelles Frontières
École nationale de cirque
Institut Teccart

Établissement relevant d'un ministère ou d'une université (1)

Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec

14. L'évaluation a touché 73 établissements. Un établissement privé subventionné n'offre plus de formation collégiale depuis juillet 2003. Le tableau porte donc sur la situation pour 72 établissements.

Annexe VII

Opérations complétées au 30 juin 2009

Évaluation de programmes conduisant à une attestation d'études collégiales dans les établissements privés non subventionnés en 1997-1999 (11 établissements)¹⁵

Académie internationale du design et de technologie
Collège April-Fortier
Les Ateliers de danse moderne de Montréal inc.
Collège de photographie Marsan
Collège Inter-Dec
Collège radio télévision de Québec inc.

Collège Salette inc.
Collège Technique de Montréal inc.
École nationale de l'humour
École nationale de théâtre du Canada
Musitechnic services éducatifs inc.

Évaluation du programme *Sciences humaines* en 1995-1997 (61 établissements)¹⁶

Établissements publics (51)

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
Collège Ahuntsic
Collège d'Alma
Cégep André-Laurendeau
Cégep de Baie-Comeau
Cégep Beauce-Appalaches
Collège de Bois-de-Boulogne
Collège Champlain – Lennoxville¹⁷
Collège Champlain – Saint-Lambert
Collège Champlain – St. Lawrence
Cégep de Chicoutimi
Collège Dawson¹⁷
Cégep de Drummondville
Collège Édouard-Montpetit
Collège François-Xavier-Garneau
Cégep de la Gaspésie et des Îles
Cégep de Granby Haute-Yamaska
Collège Héritage
Cégep de Joliette-De Lanaudière
Collège John Abbott
Cégep de Jonquière
Cégep de La Pocatière
Cégep de Lévis-Lauzon
Cégep Limoilou
Collège Lionel-Groulx
Collège de Maisonneuve
Cégep Marie-Victorin
Cégep de Matane
Collège Montmorency
Cégep de l'Outaouais
Collège de la région de l'Amiante

Cégep de Rivière-du-Loup
Cégep de Saint-Félicien
Cégep de Sainte-Foy
Centre d'études collégiales à Chibougamau (Saint-Félicien)
Cégep de Sorel-Tracy
Cégep de Rimouski
Collège de Rosemont
Cégep de Saint-Hyacinthe
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
Cégep de Saint-Jérôme
Centre collégial de Mont-Laurier (Saint-Jérôme)
Cégep de Saint-Laurent
Cégep de Sept-Îles
Collège Shawinigan
Cégep de Sherbrooke
Cégep de Trois-Rivières
Collège de Valleyfield
Collège Vanier
Cégep de Victoriaville
Cégep du Vieux Montréal

Établissements privés subventionnés (10)

Campus Notre-Dame-de-Foy
Collège André-Grasset
Collège de l'Assomption
Collège Centennial
Collège international des Marcellines
Collège Jean-de-Brébeuf
Collège Lafèche
Collège Marianopolis
Collège Mérici
Séminaire de Sherbrooke

15. L'évaluation a touché 23 établissements. Le tableau porte sur les 11 établissements encore actifs lorsque cette opération s'est terminée le 19 juin 2008.

16. L'évaluation a touché 64 établissements. Le tableau porte sur les 61 établissements encore actifs lorsque cette opération s'est terminée le 27 septembre 2007.

17. Le Collège a procédé à une deuxième autoévaluation du programme en 2001-2002.

Évaluation des programmes *Informatique* en 1994-1996 (49 établissements)¹⁸

Établissements publics (47)

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
Collège Ahuntsic
Collège d'Alma
Cégep André-Laurendeau
Cégep Beauce-Appalaches
Collège de Bois-de-Boulogne¹⁹
Collège Champlain – Lennoxville
Collège Champlain – Saint-Lambert
Cégep de Chicoutimi
Collège Dawson
Cégep de Drummondville
Collège Édouard-Montpetit
Collège François-Xavier-Garneau
Cégep de la Gaspésie et des Îles
Cégep de Granby Haute-Yamaska
Collège Héritage
Cégep de Jonquière
Collège John Abbott
Cégep de Joliette-De Lanaudière
Cégep de La Pocatière
Cégep de Lévis-Lauzon
Cégep Limoilou
Collège Lionel-Groulx
Collège de Maisonneuve
Cégep Marie-Victorin

Cégep de Matane
Collège Montmorency
Collège de l'Outaouais
Collège de la région de l'Amiante
Cégep de Rimouski
Cégep de Rivière-du-Loup
Collège de Rosemont
Cégep de Saint-Félicien
Cégep de Saint-Hyacinthe
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
Cégep de Saint-Jérôme
Cégep de Saint-Laurent
Cégep de Sainte-Foy
Cégep de Sept-Îles
Collège Shawinigan
Cégep de Sherbrooke
Cégep de Sorel-Tracy
Cégep de Trois-Rivières
Collège de Valleyfield
Collège Vanier
Cégep de Victoriaville
Cégep du Vieux Montréal

Établissements privés non subventionnés (2)

Collège CDI
Collège Herzing

Évaluation des programmes *Techniques d'éducation en services de garde* en 1994-1996 (31 établissements)²⁰

Établissements publics (28)

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
Cégep Beauce-Appalaches
Cégep de Drummondville
Collège Édouard-Montpetit
Cégep de la Gaspésie et des Îles
Cégep de Granby Haute-Yamaska
Collège Héritage
Cégep de Joliette-De Lanaudière
Cégep de Jonquière
Cégep Marie-Victorin
Cégep Marie-Victorin – Campus Beth Jacob
Cégep de Matane
Cégep de l'Outaouais
Collège de la région de l'Amiante
Cégep de Rimouski
Cégep de Rivière-du-Loup
Cégep de Saint-Félicien
Cégep de Saint-Hyacinthe
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
Cégep de Saint-Jérôme
Cégep de Sainte-Foy
Cégep de Sept-Îles
Collège Shawinigan

Cégep de Sherbrooke
Cégep de Sorel-Tracy
Collège de Valleyfield
Collège Vanier
Cégep du Vieux Montréal

Établissements privés subventionnés (3)

Campus Notre-Dame-de-Foy
Collège de l'Assomption
Collège Lafleche

18. L'évaluation a touché 54 établissements. Le tableau porte sur les 49 établissements encore actifs lorsque cette opération s'est terminée le 27 septembre 2007.

19. Le Collège a procédé à une deuxième autoévaluation de son programme en 1997-1998.

20. Cette opération d'évaluation s'est terminée le 11 février 2003.

Politiques institutionnelles : situation au 30 juin 2009

Évaluation de l'application de la politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP) en 1997-2002 (83 établissements)²¹

Processus d'évaluation terminé²² (77)

Établissements publics (50)

Collège Ahuntsic
Cégep André-Laurendeau
Collège d'Alma
Cégep de Baie-Comeau
Cégep Beauce-Appalaches
Collège de Bois-de-Boulogne
Collège Champlain – Lennoxville
Collège Champlain – Saint-Lambert
Collège Champlain – St. Lawrence
Cégep de Chicoutimi
Collège Dawson
Cégep de Drummondville
Collège Édouard-Montpetit *
Collège François-Xavier-Garneau
Cégep de la Gaspésie et des Îles
Collège Gérald-Godin *
Cégep de Granby Haute-Yamaska
Collège Héritage
Cégep de Jonquière *
Collège John Abbott
Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption
Cégep régional de Lanaudière à Joliette *
Cégep de La Pocatière
Cégep de Lévis-Lauzon
Cégep Limoilou
Collège Lionel-Groulx
Collège de Maisonneuve
Cégep Marie-Victorin
Cégep de Matane
Collège Montmorency
Cégep de l'Outaouais *
Cégep de Rimouski *
Cégep de Rivière-du-Loup
Collège de Rosemont
Cégep de Saint-Félicien *
Cégep de Sainte-Foy
Cégep de Saint-Hyacinthe
Cégep de Saint-Jérôme
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
Cégep de Saint-Laurent
Cégep de Sept-Îles *
Collège Shawinigan

Cégep de Sherbrooke
Cégep de Sorel-Tracy
Cégep de Thetford
Cégep de Trois-Rivières
Collège de Valleyfield
Collège Vanier *
Cégep de Victoriaville
Cégep du Vieux Montréal

Établissements privés subventionnés (17)

Campus Notre-Dame-de-Foy
Collège André-Grasset
Collège Bart (1975)
Collège Centennial *
Collège Ellis campus de Drummondville *
Collège Ellis campus de Trois-Rivières *
Collège international des Marcellines
Collège Jean-de-Brébeuf
Collège Laflèche
Collège LaSalle *
Collège préuniversitaire Nouvelles Frontières *
Collège Marianopolis
Collège Mérici
Collège O'Sullivan de Montréal
Collège O'Sullivan de Québec
Conservatoire Lassalle *
École de musique Vincent-d'Indy en 2007*

Établissements relevant d'un ministère ou d'une université (10)

Conservatoires de musique (Gatineau, Québec, Rimouski, Saguenay, Trois-Rivières, Val-d'Or, Montréal)
Institut de technologie agroalimentaire
- Campus de La Pocatière
- Campus de Saint-Hyacinthe
Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec

Suites attendues (1)

Établissement public (1)

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue

21. L'évaluation a touché 87 établissements. Depuis, quatre établissements privés subventionnés n'offrent plus de formation collégiale. Le tableau porte donc sur la situation pour 83 établissements.

22. Dans le cadre de cette opération, un établissement dont le processus est terminé peut avoir reçu un rapport contenant des recommandations. Lorsque la Commission n'a pas demandé de suites explicites, le processus est considéré comme étant terminé.

* Établissements ayant complété l'évaluation dans le cadre de *L'évaluation de programmes – Opération 2005-2008*.

Évaluation qui sera complétée dans le cadre de l'évaluation de programme – Opération 2005-2008 (2)

Établissements privés subventionnés (2) **

Institut Teccart (2003) (deuxième évaluation en 2010)
Séminaire de Sherbrooke en 2009

Évaluation reportée à une date ultérieure (3)

Établissement public (1)

Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne²³

Établissement privé subventionné (1)

École nationale de cirque²³

Relevant d'un ministère ou d'une université (1)

Campus Macdonald

23. Le Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne et l'École nationale de cirque devaient évaluer l'application de leur politique dans le cadre de l'opération 2005-2008 en évaluation de programmes. À ce moment-là, ces établissements n'avaient pas encore élaboré leur propre PIEP. La Commission procédera donc à l'évaluation de l'application de ces politiques à un autre moment.

** Le rapport de ces deux collèges devra contenir une brève appréciation de l'efficacité de leur politique institutionnelle d'évaluation des programmes.

Politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages (PIEA) au 30 juin 2009

Établissements dont la politique a été évaluée en 2008-2009 (5 rapports)

Établissements	Jugement
Publics (4)	
Collège régional Champlain	PS
Collège de Maisonneuve	S
Cégep régional de Lanaudière à l'Assomption	ES
Cégep de l'Outaouais	S
Privé subventionné (1)	
Institut Teccart (2003)	PS

ES : entièrement satisfaisante / S : satisfaisante PS : partiellement satisfaisante / IS : insatisfaisante

Établissements n'ayant pas transmis leur politique (2)

Établissement privé subventionné (1)

École de sténographie judiciaire du Québec

Établissement privé non subventionné (1)

Collège de Gestion et Technologie de Montréal inc.

Politiques institutionnelles d'évaluation des programmes (PIEP) au 30 juin 2009

Établissements dont la politique a été évaluée en 2008-2009 (1 rapport)

Public (1)

Cégep de La Pocatière

Établissements n'ayant pas transmis leur politique (14)

Privé subventionné (1)

École de sténographie judiciaire du Québec

Privés non subventionnés (12)

Les Ateliers de danse moderne de Montréal inc.
Collège d'enseignement en immobilier inc.
Collège de Gestion et Technologie de Montréal inc.
Collège de photographie Marsan
Collège Info-Technique
Collège La Cabriole
Collège MultiHexa Québec
Collège MultiHexa Saguenay /Lac-Saint-Jean
Collège radio télévision de Québec inc.
École de danse de Québec
École nationale de l'humour
Institut Trebas Québec inc.

Relevant d'une université (1)

Campus Macdonald

Première version de politique en cours d'évaluation (2)

Public (1)

Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne

Privé non subventionné (1)

Musitechnic Formation

Publications de la Commission depuis 1993

Plan stratégique

- Plan stratégique 2007-2011 — (2007)

Documents d'orientation

- Évaluation de l'efficacité des plans de réussite des collèges privés subventionnés — (2008)
- Évaluation de l'efficacité des plans stratégiques des cégeps — (2008)
- Orientations retenues pour l'évaluation de l'application des politiques d'évaluation des apprentissages — (2006)
- La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial : sa mission et ses orientations — (1994)
- L'évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages — Cadre de référence — (1994)
- L'évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages — Cadre de référence adapté aux établissements offrant uniquement des programmes conduisant à une attestation d'études collégiales — (1994)
- L'évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des programmes d'études — Cadre de référence — (1994)
- L'évaluation des programmes d'études — Cadre de référence — (1994)

Version anglaise

- Evaluating the Effectiveness of Success Plans in the Subsidized Private Colleges — (2008)
- Evaluating the Effectiveness of Strategic Plans in the Cegeps — (2008)
- Guidelines for evaluating the implementation of IPESAs (Institutional policies on the evaluation of student achievement) — (2006)
- Evaluating Institutional Policies on Program Evaluation — General Guidelines — (1994)
- Evaluating Institutional Policies on the Evaluation of Student Achievement — General Guidelines — (1994)
- Evaluating Programs of Studies — General Guidelines — (1994)
- The Commission d'évaluation de l'enseignement collégial : Its Mission and Orientations — (1994)

Guides d'évaluation

- Les programmes d'études des établissements privés non subventionnés conduisant à l'attestation d'études collégiales (AEC) — (2001)
- L'évaluation institutionnelle — (2000)
- La composante de la formation générale des programmes d'études — (1997)
- Les programmes d'études des établissements privés non subventionnés conduisant à l'attestation d'études collégiales (AEC) — (1997)
- Les programmes d'études conduisant à l'attestation d'études collégiales (AEC) dans les secteurs Techniques administratives (410.00) et Coopération (413.00) — (1996)

- Les programmes d'études conduisant au diplôme d'études collégiales (DEC) dans les secteurs Techniques administratives (410.00) et Coopération (413.00) — (1996)
- Le programme de Sciences humaines — (1995)
- Guide général pour les évaluations des programmes d'études réalisées par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial — (1994)
- Les programmes de Techniques d'éducation en services de garde — (1994)
- Les programmes Informatique, Programmeur-programmeuse analyste et Techniques de micro-informatique — (1994)

Version anglaise

- The Institutional Evaluation — (2000)
- The General Education component of Programs of Studies — (1997)
- Specific Guide to the Evaluation of Programs of Studies Leading to a Diploma of College Studies (DEC) in the Business Administration Technology and Cooperation Sectors — (1996)
- Specific Guide to the Evaluation of Programs of Studies Leading to an Attestation of College Studies (AEC) in the Business Administration Technology and Cooperation Sectors — (1996)
- The Social Science Program — (1995)
- General Guide to the Evaluation of Programs of Studies by the Commission d'évaluation de l'enseignement collégial — (1994)
- The Computer Science Program, Programmer/Analyst and Micro-Computer Technology — (1994)

Cadres d'analyse

- Évaluation de l'efficacité des plans de réussite des collèges privés subventionnés — (2008)
- Évaluation de l'efficacité des plans stratégiques des cégeps (2008)
- Évaluation de l'application de la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages — (2006)

Version anglaise

- Evaluating the Effectiveness of Success Plans in the Subsidized Private Colleges — (2008)
- Evaluating the Effectiveness of Strategic Plans in the Cegeps — (2008)
- Evaluating the implementation of IPESAs (Institutional policies on the evaluation of student achievement) — (2006)

Rapports synthèses

- L'évaluation de programmes du renouveau de l'enseignement collégial — (2009)
- Évaluation des plans d'aide à la réussite des collèves — (2004)
- L'exercice des responsabilités dans les collèves : une première évaluation institutionnelle — (2004)
- Évaluation des programmes d'études conduisant à l'attestation d'études collégiales des établissements privés non subventionnés (2001-2002) — (2003)
- Évaluation de l'application des politiques institutionnelles d'évaluation des programmes — (2002)
- Évaluation de la mise en œuvre de la composante de formation générale des programmes d'études — (2001)
- Évaluation des programmes dans le secteur des Techniques administratives — (1999)
- Évaluation des programmes d'études conduisant à l'attestation d'études collégiales des établissements privés non subventionnés – Première évaluation 1997-1999 — (1999)
- Évaluation du programme de Sciences humaines — (1997)
- Évaluation des programmes de Techniques d'éducation en services de garde — (1996)
- Évaluation des programmes d'Informatique — (1996)
- L'évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages : rapport synthèse — (1996)
- L'évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages : premier rapport synthèse — (1995)

Version anglaise

- Summary report – Evaluation of the Implementation of the General Education Component of Programs of Studies — (2001)

Rapports annuels

- Rapports annuels : 2000-2001 – 1999-2000 – 1998-1999 – 1997-1998 – 1996-1997 – 1995-1996 – 1994-1995 – 1993-1994
- Rapports annuels de gestion : 2007-2008 – 2006-2007 – 2005-2006 – 2004-2005 – 2003-2004 – 2002-2003 – 2001-2002

Autres publications

- Les plans stratégiques des cégeps : un premier bilan d'évaluation (2006)
- Les programmes de Techniques d'éducation en services de garde au Cégep de Saint-Jérôme
Étude de cas : L'évaluation des programmes d'études au Québec (1997) – Document réalisé conjointement par la Commission et le Cégep de Saint-Jérôme

Version anglaise

- Technical Education Programs in Early Childhood Education at the Cégep de Saint-Jérôme — Case Study
Evaluating Programs of Study in Québec (1997)

Code de déontologie des membres de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial, ci-après nommée « la Commission », est un organisme d'assurance qualité public et indépendant dont la mission est de contribuer au développement de la qualité de l'enseignement collégial et de témoigner de cette qualité.

La Commission a notamment le mandat d'évaluer la qualité de la mise en œuvre des programmes d'études offerts dans les établissements d'enseignement collégial du Québec ainsi que leurs politiques institutionnelles relatives à l'évaluation des apprentissages et à l'évaluation des programmes. La Commission évalue la réalisation des activités reliées à leur mission éducative tant au regard de la planification et de la gestion administrative et pédagogique qu'au regard de l'enseignement et des divers services de soutien. Dans le cas des cégeps, cette évaluation englobe celle de leur plan stratégique.

La Commission peut faire des recommandations au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport sur toute question relative aux programmes d'études et aux politiques d'évaluation, y compris sur toute politique gouvernementale ou ministérielle ayant un impact sur la gestion des programmes d'études et de l'évaluation. Elle a également le pouvoir de recommander au ministre d'habiliter un collègue à décerner le diplôme d'études collégiales (DEC). Il revient au ministre de déterminer s'il veut habiliter des collègues à décerner le DEC et aux établissements de présenter leur demande au ministre.

Pour assurer l'accomplissement de sa mission et susciter un véritable engagement dans la recherche continue de la qualité de la formation, la Commission entend privilégier une approche basée sur les valeurs suivantes : l'impartialité, la rigueur, le respect et la collaboration.

Impartialité

La Commission est un organisme public indépendant dont les évaluations reposent sur une analyse impartiale, objective et équitable.

Rigueur

La Commission est guidée par les principes d'honnêteté, de rigueur et de transparence dans ses évaluations et ses décisions.

Respect

La Commission favorise des relations franches et ouvertes avec les collègues et s'engage à réaliser ses évaluations dans le respect de leur diversité et de leurs particularités tout en préservant son autonomie.

Collaboration

La Commission privilégie un processus d'évaluation fondé sur la participation et la collaboration des collègues et de leur personnel dans une perspective d'amélioration continue de la qualité de l'enseignement collégial.

Principes d'éthique et règles générales de déontologie

1. Le membre de la Commission est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie prévus par la loi et le Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics, ainsi que ceux établis dans le présent code de déontologie. En cas de divergence, les principes et les règles les plus exigeants s'appliquent.

En cas de doute, le membre doit agir selon l'esprit de ces principes et de ces règles. Il doit de plus organiser ses affaires personnelles de telle sorte qu'elles ne puissent nuire à l'exercice de ses fonctions.

2. Afin de promouvoir l'évaluation et la qualité de la formation collégiale, le membre doit avoir un intérêt marqué pour la vocation de la Commission. À cette fin, il favorise le développement de sa compétence par l'échange de ses connaissances et par sa participation à toute mesure de formation pertinente. Il maintient ses connaissances et son habileté professionnelle de façon à ce qu'elles concordent avec les exigences de sa charge et soient garantes de la qualité de son travail.

3. Le membre est garant de la bonne réputation de la Commission. À cette fin, il fait preuve de réserve en tout temps. Notamment, il s'abstient de toute déclaration et renonce à toute activité, politique ou autre, qui serait incompatible avec la mission de la Commission ou avec l'exercice de ses fonctions.

4. Le membre est garant de l'équité dans une opération d'évaluation et de la crédibilité de la Commission, en s'assurant que les jugements qu'il porte sont équivalents pour des situations similaires.

5. Le membre assure le bon ordre lors d'une visite ou d'une rencontre d'évaluation, en ayant une attitude ferme, mais courtoise et respectueuse envers toute personne présente. La visite ou la rencontre doit être menée simplement, sans formalisme inutile, de façon à rendre la Commission accessible et à favoriser le respect mutuel des personnes présentes.

6. Le membre veille à ce que chacune des personnes, ou chaque groupe de personnes intéressées ait la faculté de faire valoir ses prétentions, dans le respect du processus et de l'objet d'évaluation.

7. Le membre est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information ainsi reçue.

Le membre ne peut utiliser à son profit ou au profit de tiers l'information obtenue dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions. En outre, il ne peut prendre connaissance d'une information confidentielle qui n'est pas

requis dans l'exercice de ses fonctions ni tenter de prendre connaissance d'une telle information.

8. Le membre doit exercer ses fonctions de façon exclusive sauf dans les cas et aux conditions prévues à l'article 13 du Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics.
9. Dans les décisions qu'il a à prendre concernant la bonne marche de la Commission, le membre respecte le principe d'une saine gestion des ressources humaines, financières, informationnelles et matérielles.
10. Le président doit s'assurer du respect des principes d'éthique et des règles de déontologie par les membres.

Règles sur l'indépendance et l'impartialité

11. Le membre défend l'indépendance de sa fonction et doit demeurer à l'abri de toute influence extérieure qui ne respecte pas ce principe fondamental. Il doit faire preuve de neutralité politique dans l'exercice de ses fonctions. Il doit de plus, s'il a l'intention de porter sa candidature à une charge publique élective, en informer le secrétaire général du Conseil exécutif.
12. Le membre ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour un tiers et doit éviter de se laisser influencer par des perspectives ou des offres d'emploi. Dans le cas où un membre entreprend des démarches en vue d'obtenir un emploi ou se voit offrir un emploi pour un organisme visé à l'article 3 de la Loi sur la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial, il doit en aviser le président dès le début de ses démarches ou dès qu'il se voit offrir un emploi.
13. Dans l'exercice de ses fonctions, le membre agit et paraît agir de façon impartiale. Il doit se récuser devant toute situation susceptible de jeter un doute sur son impartialité ou de constituer un cas d'appréhension raisonnable de partialité.
14. Le membre ne peut exercer une fonction, poursuivre une activité ou se placer dans une situation incompatible avec l'exercice de ses fonctions. Il doit éviter les conflits entre son intérêt personnel et les obligations de ses fonctions.
15. En outre de ce qui est prévu à l'article 9 de la Loi sur la Commission de l'enseignement collégial, le membre doit, sous peine de révocation, dénoncer au président tout intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou un établissement d'enseignement collégial susceptible de le placer dans une situation de conflit d'intérêts, s'abstenir de participer à toute décision portant sur l'organisme, l'entreprise ou l'établissement dans lequel il a cet intérêt et se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatifs à cette question.

Le membre doit en outre remplir une déclaration d'intérêts et la remettre au président; cette déclaration est mise à jour annuellement.

16. Le membre ne peut accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou autre avantage que ceux d'usage et d'une valeur modeste. Tout autre cadeau, marque d'hospitalité ou avantage reçu doit être retourné au donateur ou à l'État.

Règles sur l'après-mandat

17. Le membre qui a cessé d'exercer ses fonctions doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures au service de la Commission, d'une entreprise ou d'un établissement d'enseignement collégial.
18. Le membre qui a cessé d'exercer ses fonctions ne doit pas divulguer une information confidentielle qu'il a obtenue ni donner à quiconque des conseils fondés sur de l'information non disponible au public concernant la Commission, un autre organisme ou un établissement d'enseignement collégial avec lequel il avait des rapports directs importants au cours de l'année qui a précédé la fin de son mandat.
19. Il est interdit à un membre, dans l'année qui suit la fin de ses fonctions, d'agir au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle la Commission est partie et sur laquelle il détient de l'information non disponible au public.
20. Les membres de la Commission ne peuvent traiter, dans les circonstances prévues à l'article 19, avec le membre qui y est visé dans l'année où celui-ci a quitté ses fonctions.

Disposition finale

Le présent code de déontologie a été revu et établi par résolution adoptée par les membres de la Commission réunis en assemblée plénière le **19 février 2007**. Il entre en vigueur dès son adoption.

